Le courrier du gouvernement

CICG BULLETIN D'INFORMATIONS GENERALES DU GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE N°73 - Novembre 2013 info@cicg.gouv.ci

EMPLOI

Le SMIG passe de 36 607 FCFA à 60 000 FCFA

DOING BUSINESS 2014

Des Progrès considérables réalisés par la Côte d'Ivoire depuis 2011

INVITE DU MOIS

Le ministre Jean-Louis Billon

FINANCEMENT DE PROJET

760 millions FCFA aux femmes

ZOOM SUR

Ministère de l'Intégration Africaine

GOUVCI WEB 2.0

La présence du Gouvernement ivoirien sur les réseaux sociaux

www.facebook.com/gouvciofficiel | www.twitter.com/gouv.ci | http://www.youtube.com/gouvcivideo

Comment accéder à l'information officielle du Gouvernement via les réseaux sociaux ?

Le Hastag Officiel du Gouvernement ou fil de discussion : **#GOUVCI** ;

Sur **Twitter** allez à la page **twitter.com/gouv.ci**

Sur **facebook**, allez à la page **facebook.com/gouvciofficiel**

Sur **Youtube** pour voir les vidéos du Gouvernement, allez à l'adresse **youtube.com/user/gouvcivideo**

Comment communiquer avec le Gouvernement sur twitter ou sur facebook ?

Aller sur la page du Gouvernement et faire un commentaire ou envoyer un message privé.

Comment s'abonner aux flux RSS d'information du Gouv ?

Taper l'adresse **http://www.gouv.ci/rss_index_1.php**
Cliquez sur le bouton « abonnés vous aux flux »

NB : Les notifications de ce flux d'information viendront aux abonnés via leur navigateur web.
Exemple : firefox, internet explorer, chrome etc.

La Communication au Coeur de l'Action Gouvernementale

SOMMAIRE

4 AU JOUR LE JOUR

4 **Sortie de crise :** La Banque mondiale fait le bilan de son appui à la Côte d'Ivoire
5 **Réamenagement du gouvernement :** Nomination d'un ministre chargé du budget
6 **Forêt du mont Péko :** Les conclusions de l'enquête rendues publiques
7 **Journée nationale de la Solidarité 2013 :** La problématique des victimes de guerre au centre des festivités
9 **Journées de l'Administration Agricole Délocalisée :** Le ministère et les structures au contact des paysans

10 EN LIGNE DE MIRE

10 **Sommet UEMOA-CEDEAO :** Bilan des résolutions adoptées
11 **Sécurité :** Le ministre Français de la Sécurité réaffirme le soutien de la France
12 **Visite d'état dans le Gbêkê :** Pour la relance d'une grande région industrielle

15 LUCARNE

15 **Coopération :** Le commissaire au Commerce de l'UE s'imprègne des projets du Gouvernement
16 **Doing Business :** L'agenda des réformes 2014 remis au Premier ministre
17 **Gouvernance :** Séance de travail entre le Chef du Gouvernement et le Président de l'Assemblée nationale

18 L'INVITE DU MOIS

18 **M. Jean-Louis Billon, ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME :** « 2014 sera l'année de l'artisanat et des PMEs»

22 CONSEIL DES MINISTRES

22 Conseil des ministres du 8 novembre 2013
24 Conseil des ministres du 14 novembre 2013
25 Conseil des ministres du 20 novembre 2013
26 Conseil des ministres du 26 novembre 2013

28 DOSSIER SPECIAL

28 **Doing Business :** Les progrès considérables réalisés par la Côte d'Ivoire depuis 2011
28 Les clés du succès
29 Le bilan des réformes engagées
29 Comprendre le classement du Doing Business
29 Les 11 critères du Doing Business
30 L'Agenda des réformes 2014
30 Quelques chiffres

31 COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

31 **Publi-reportage :** Les Rendez-vous du Gouvernement

32 ZOOM SUR

32 **Ministère de l'Intégration et des Ivoiriens de l'exterieur :** Pour une meilleure gestion des questions d'intégration et de la diaspora ivoirienne

34 GOUV.CI online

34 **www.justice.gouv.ci :** Le site internet du ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés publiques

35 CLIN D'OEIL

35 **Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, Daniel Kablan Duncan :** « Le Gouvernement veut aller loin dans sa quête de transparence et de bonne Gouvernance »

36 PORTES OUVERTES

36 **Réhabilitation du zoo d'Abidjan :** Visite du Premier ministre sur le chantier

N° 73

Le courrier du Gouvernement est téléchargeable sur **www.gouv.ci**

Le courrier du gouvernement

BULLETIN D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

Directeur de Publication: A. KONAN PAYNE

Conception - Edition : CICG

Tél. : (225) 20 31 28 28 / Fax : (225) 20 33 29 59
01 BP 12243 Abidjan 01
1er Etage, Immeuble du Front Lagunaire
Email : courrierdugouvernement@cicg.gouv.ci
www.gouv.ci

SORTIE DE CRISE

La Banque mondiale fait le bilan de son appui à la Côte d'Ivoire

M. Madani Tall, Directeur des opérations de la Banque mondiale

Le directeur des Opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, M. Madani Tall était face à la presse le 5 novembre. Il s'agissait de faire le bilan des six dernières années de coopération entre l'institution et l'Etat ivoirien.

Au cours du point de presse qu'il a animé, M. Madani Tall a révélé aux journalistes que la coopération entre la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale a consisté à accompagner le pays dans le processus de sortie de crise au vu du contexte particulier d'alors. La Banque mondiale, a dit le conférencier, était en 2007 le seul bailleur de fonds favorable à la reprise de sa coopération avec les autorités ivoiriennes. Elle s'est employée, pour ce faire, à agir dans les secteurs sociaux, à travers notamment d'importants travaux d'assainissement pour redonner à la capitale économique un visage plus reluisant. 1000 milliards de FCFA ont, à ce titre, été mobilisés au profit du pays sous forme de dons. Ces travaux, a-t-il rappelé, ont permis de débarrasser Abidjan et ses environs des tas d'immondices qui jonchaient les rues de la capitale. Des travaux de voirie ont été par la suite entrepris pour remettre le réseau routier en bon état grâce à la réhabilitation et à la construction de routes et de ponts. La coopération, selon le directeur des opérations, doit à se poursuivre dans le contexte actuel de reconstruction et de relance économique.

Sur la question, il a marqué sa joie devant les progrès réalisés par le gouvernement dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, corroboré par le récent rapport Doing Business qui consacre les efforts de l'Etat ivoirien. Un tel environnement représente, aux yeux de M. Madani Tall, un facteur d'attraction des investisseurs et un élément déterminant à la restauration de la confiance de ceux qui sont encore réticents à choisir la destination ivoirienne. Il s'est dit par ailleurs, optimiste pour la Côte d'Ivoire qui dispose désormais de bonnes perspectives pour envisager le futur avec sérénité. La situation du pays est appelée à s'améliorer davantage avec en point de mire une croissance économique à deux chiffres au cours des deux années à venir.

Le point d'atteinte de l'initiative PPTE, a ajouté M. Tall, offre à l'Etat une plus grande capacité financière pour améliorer les conditions de vie des populations. Du point de vue de la gouvernance, M. Madani Tall a mentionné que des améliorations ont été notées, avec par exemple la mise en place de mécanismes et procédures de contrôle visant à renforcer la lutte contre la corruption et le racket.

M. Madani Tall quitte la Côte d'Ivoire en décembre après cinq ans de mission. ■

ETAT/SECTEUR PRIVE

Bientôt une Journée nationale de concertation

Les acteurs du Comité de concertation Etat/Secteur privé

A l'occasion de la troisième réunion du réseau des points focaux du Comité de concertation Etat/secteur privé, M. Doukouré Lancina, Conseiller technique au Cabinet du Premier ministre, a annoncé la tenue prochaine d'une Journée nationale dédiée à la concertation Etat/secteur privé. Cette journée aura pour thème « l'Etat et le secteur privé en marche vers l'émergence ».

L'instauration d'une Journée de concertation Etat/secteur privé traduit, selon M. Doukouré, l'expression de la volonté du gouvernement de faire du secteur privé « le moteur de la croissance et de l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'orée 2020 ». L'objectif visé, à travers l'organisation de cette Journée, a-t-il souligné, est « de célébrer la vision partagée et complémentaire de l'Etat et du secteur privé pour atteindre les objectifs de développement économique ».

La Journée nationale de concertation Etat/secteur privé permettra spécifiquement de mettre en exergue les efforts consentis par le gouvernement dans le cadre de la promotion du secteur privé ; Ce sera aussi l'occasion d'actualiser les besoins des acteurs du privé et de les mobiliser autour du Plan national de Développement (PND 2012-2015) et du Forum Investir en Côte d'Ivoire 2014 (ICI 2014). Enfin, il s'agira d'identifier les attentes des deux parties pour soutenir la croissance économique.

La Journée nationale Etat/secteur privé sera marquée par des conférences, des panels et des communications sur la contribution du secteur privé au PND 2012-2015 et au Forum ICI 2014, etc. ■

DETTE INTERIEURE

L'Etat adopte un plan d'apurement de 159,2 milliards FCFA

Le Gouvernement a adopté, au cours du Conseil des ministres du 14 novembre, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat de 2000 à 2010.

Selon la ministre de la Santé et de la lutte contre le Sida, Mme Raymonde Goudou Coffie qui assurait l'intérim des deux porte-paroles du gouvernement en mission, ce plan a été adopté à la suite d'un audit. Cet audit a porté sur les arriérés de paiement de l'administration centrale, des collectivités territoriales et des EPN du 12 septembre 2012 au 22 octobre 2013. Au terme de cet audit, le montant de 152,9 milliards FCFA a été validé sur les 356 milliards de dette initiale.

La porte-parole intérimaire du gouvernement a soutenu que l'objectif de cette décision, est de payer le maximum des fournisseurs « dans la transparence ». Les listes des prestataires seront rendues publiques par voie d'affichage dans les différents postes comptables du trésor public sur toute l'étendue du territoire national et sur le site internet du trésor public. ■

REAMENAGEMENT DU GOUVERNEMENT

Nomination d'un ministre chargé du Budget

M. Abdourahamane Cissé, ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget

Le Chef de l'Etat, SEM. Alassane Ouattara a procédé le 19 novembre, à un réaménagement du Gouvernement. L'annonce a été faite au Palais présidentiel par le Secrétaire général de la Présidence, M. Amadou Gon Coulibaly.

Le réaménagement du Gouvernement a vu l'élargissement du portefeuille du Premier ministre Daniel Kablan Duncan qui est désormais Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et l'entrée au Gouvernement d'un nouveau ministre, M. Abdourahamane Cissé, ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget. Mme Nialé Kaba garde son département en tant que ministre auprès du Premier ministre, chargée de l'Economie et des Finances. Par ailleurs, d'autres nominations ont été faites. M. René François Aphing Kouassi, Président de la Haute autorité pour la Bonne Gouvernance et le général de Brigade Vagondo Diomandé, Chef d'état-major particulier du Président de la République en remplacement du général de corps d'armée, Michel Gueu, appelé à faire valoir ses droits à la retraite. ■

FORUM ICI 2014

Les collectivités décentralisées s'impliquent

Le Directeur général du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), M. Emmanuel Essis Esmel s'est entretenu avec les élus des collectivités décentralisées sur les enjeux du Forum Investir en Côte d'Ivoire 2014 (ICI 2014) le 12 novembre 2013 au Plateau.

Encourager les gouverneurs de districts, les maires et les présidents des conseils régionaux à participer au Forum Investir en Côte d'Ivoire en vue de leur donner une meilleure visibilité du potentiel économique de leur région. Telle est la raison de la rencontre qu'a eue le directeur du CEPICI avec les responsables des collectivités décentralisées. ICI 2014 servira également de cadre à la recherche d'investisseurs pour le financement des projets de développement local. Les élus ont par ailleurs été informés des conditions de participation au Forum Investir en Côte d'Ivoire. M. Emmanuel Essis Esmel saisi l'occasion de cette rencontre pour les encourager à prendre des stands d'exposition afin de faire la promotion de leur région et d'en commercialiser le potentiel économique. Il a exhorté ses hôtes à prendre également part aux différentes conférences, rencontres « be to be » et autres activités qui seront organisées en marge de ce grand rendez-vous d'affaires prévu du 29 janvier au 1er février 2014 à Abidjan.

Le directeur général du CEPICI a pris l'engagement d'accompagner les collectivités locales dans cette démarche et annoncé la première phase de décentralisation des services du CEPICI pour se rapprocher des collectivités décentralisées. Cette phase prévue en 2014 concerne trois grandes villes de l'intérieur du pays. ■

PROSPECTIVE

Les résultats de l'Etude « Côte d'Ivoire 2040 » disponibles

M. Mabri Toikeusse, ministre d'Etat, ministre du Plan et du Développement

La présentation des résultats d'étape de la quatrième étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 », (ENP-CI 2040), était au centre d'un atelier le 7 novembre au Plateau. Experts et partenaires au développement ont pris part à cette rencontre organisée par le Bureau national de la prospective et de la veille stratégique (BNPVS) en vue d'amener les acteurs nationaux à s'approprier les résultats des deux premières étapes de l'ENP-CI 2040.

L'ENP-CI 2040 est une base de données et un ensemble de scénarii élaborés dans le cadre du développement de la Côte d'Ivoire. L'atelier de présentation des résultats d'étape a permis l'ouverture de débats sur les problèmes qui freinent l'exploitation optimale des potentialités du pays. Cela, en vue de la finalisation des scénarii de l'ENP-CI 2040. Les résultats et les recommandations de cette étude seront mis à la disposition du Gouvernement en juin 2014 et serviront de base à l'élaboration du prochain Plan national de Développement (PND 2016-2020). Le directeur de cabinet du ministre du Plan et du Développement, M. Ouei Guei, a rappelé à cette occasion que l'ENP-CI 2040 va actualiser les deux dernières études ENP-CI 2010 et ENP-CI 2025 et « intégrer le nouveau contexte interne créé par les crises à répétition survenues dans le pays depuis 1999 ». Cette étude va décliner les grandes orientations de la planification du développement envisagée par le Gouvernement car la prospective est le premier maillon de la PPBSE (planification, programmation, budgétisation, suivi évaluation). ■

FORET DU MONT PEKO

Les conclusions de l'enquête rendues publiques

M. Hamed Bakayoko, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, M. Hamed Bakayoko a présidé le mardi 12 novembre, la cérémonie de restitution des conclusions de l'enquête sur la situation qui prévaut dans la forêt classée du Mont Péko et ses périphéries. Cette enquête initiée pour faire la lumière sur les événements survenus au mois de mai dans cette zone, intervient à la suite de l'arrestation d'Amadé Ouéremi, qui y régnait en maître des lieux.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Hamed Bakayoko a rappelé que la priorité du Gouvernement demeurait la normalisation de la situation dans la forêt classée du Mont Péko.

La gestion de cette question, a indiqué le ministre Hamed Bakayoko, doit respecter certaines contraintes liées aux droits de l'enfance et de l'Homme. Il a soutenu qu'à cet effet, un groupe de travail sera mis en place pour élaborer un plan d'actions à court et long terme.

« Nous avons convenu que ce groupe de travail soit mis en place rapidement et que des conclusions soit proposées dans des délais très brefs », a-t-il conclu.

Les conclusions de cette enquête ont été rendues publiques par M. Fidèle Sarassoro, directeur général de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (ADDR), rapporteur du comité interministériel mis en place par le Gouvernement à cet effet.

Le directeur général de l'ADDR a annoncé que le recensement effectué dans le Mont Péko indique une population totale de 27.045 personnes soit une moyenne de 4 personnes par ménage avec 6715 ménages. Il a révélé que 4% des occupants de cette aire protégée sont d'origine ivoirienne et 96% d'origine étrangère avec une prédominance de Burkinabé estimée à 99% de la population étrangère. Il a précisé que les populations ont accepté de partir à la fin des récoltes prévues pour fin décembre 2013.

Le directeur général de l'ADDR a fait savoir que la situation des enfants est plus préoccupante car ils représentent 50% de la population dans le parc et constituent le principal vivier de main d'œuvre de la réserve. Une importante portion de la forêt du Mont Péko est exploitée pour la culture du cacao, du café et de l'hévéa.

Ces enfants ne sont ni déclarés, ni scolarisés et vaccinés, a précisé Sarassoro qui a ajouté que les ex-combattants d'Amadé Ouéremi ne représentent pas une menace et seraient prêts à retourner chez eux.

Amadé Ourémi fait, quant à lui, l'objet d'un processus judiciaire en cours. ■

DEVELOPPEMENT DURABLE

Les acteurs initiés aux outils d'analyse

Le ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement durable a organisé par le biais de la direction générale du Développement durable, un atelier de formation destiné aux acteurs de l'administration, du privé et de la société civile, le 18 novembre à la Riviéra.

Selon le représentant du ministère, Dr. Zabi Soko Guillaume, conseiller technique chargé des politiques, cette formation de quatre jours s'inscrivait dans le contexte de l'Agenda 21 et de l'Agenda post 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il visait à initier les participants aux principes et au fonctionnement de l'analyse du développement durable en les formant à l'utilisation de la grille d'analyse. L'enjeu de cette démarche étant d'outiller les participants à pouvoir évaluer la part du développement durable dans les plans, les programmes, les projets et les activités menées, en vue de les rendre autant productifs que respectueux de l'environnement.

Le défi du ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement durable, en initiant cette formation, était « de convaincre les acteurs de la société à engager des processus idoines pour concilier économie dynamique, cohésion sociale et protection de l'environnement » a indiqué Dr Zabi. A cet effet, quatre thématiques ont été abordées lors de l'atelier. Il s'agit en termes de développement durable ; de l'introduction aux outils d'analyse, de l'application de la grille d'analyse, de la présentation de l'étude de la gouvernance dans la francophonie et de la stratégie nationale

de Développement durable engagée par le Gouvernement. Le directeur général du Développement durable, Dr Gustave Aboua a expliqué que cette grille d'analyse, objet de l'atelier, permet de passer de la théorie à la pratique dans la mise en œuvre du développement durable en traduisant sur le terrain, les objectifs de développement durable. Cette grille permet également de disséquer les politiques sectorielles et institutionnelles, celles des structures privées et des Ong en vue d'y intégrer les différentes dimensions de développement durable en cas de manquement, a-t-il ajouté. Il faut noter que cet atelier a été organisé grâce à l'appui de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). ■

EMPLOI

Le SMIG passe de 36 607 CFA à 60 000 FCFA

Le Gouvernement a adopté le 20 novembre, au cours du Conseil des ministres, une mesure portant augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Le SMIG passe de 36 607 à 60.000 FCFA. Le projet a été présenté par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle

Cette décision entre en vigueur dès son adoption a précisé Mme Affoussiata Bamba-Lamine, ministre de la communication et porte-parole adjointe du gouvernement.

C'est l'aboutissement des discussions engagées par le Gouvernement avec les partenaires sociaux depuis 2007. Et un moyen de soulager les travailleurs ivoiriens confrontés au coût élevé de la vie. L'augmentation du SMIG obéit à la volonté du Chef de l'Etat d'améliorer les conditions de vie populations. En effet, lors de la récente fête du travail en mai 2013 à la primature, les cinq principales centrales syndicales ont de façon unanime soumis au gouvernement la revalorisation du SMIG à 60 000 fcfa. Il s'agit notamment de l'Ugtci, la Fesaci, Dignité, l'Unatr-ci, et Humanisme. Pour le secteur privé également, la question de la revalorisation du SMIG était une préoccupation soumise par le patronat ivoirien gouvernement.

Reçu en audience par le Président de la république quelque temps avant l'annonce de cette mesure par le gouvernement pas, M. Joseph Ebagninrin, nouveau Secrétaire Général de l'Ugtci, a promis entretenir avec ''la grande Administration et le Privé'', un rapport constant et suivi.

L'ensemble des travailleurs ivoiriens et l'opinion publique ont accueilli cette mesure avec satisfaction. ■

LUTTE CONTRE LE PALUDISME EN AFRIQUE DE L'OUEST

Abidjan accueille la réunion annuelle des activités en Afrique de l'ouest

La réunion annuelle de revue et de planification 2014-2015 des activités de lutte contre le paludisme en Afrique de l'ouest s'est tenue le 4 novembre à Abidjan.

Le représentant du ministre de la Santé et de la lutte contre le SIDA, M. Pierre Douhou, directeur de cabinet, a ouvert les travaux de cette rencontre qui a duré cinq jours.

Les participants ont fait le point de la situation de la lutte contre le paludisme dans les différents pays de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Leurs échanges ont singulièrement porté sur la mise en œuvre concertée des stratégies novatrices à haut impact sur la réduction de la morbidité et de la mortalité liées à cette endémie.

Les conclusions de ces réflexions étaient à l'ordre du jour les 20, 21 et 22 novembre du 25ème Conseil d'administration du Partenariat Roll Back malaria, un organisme d'appui à la mise en œuvre des actions coordonnées de lutte contre le paludisme au plan mondial. ■

JOURNEE NATIONALE DE LA SOLIDARITE 2013

La problématique des victimes de guerre au centre de la cérémonie

Anne Désirée Ouloto, ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

La ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Mme Anne Désirée Ouloto a lancé les activités de la Journée nationale de la Solidarité (JNS 2013), le 6 novembre à la Bibliothèque nationale, au Plateau.

La Journée nationale de la Solidarité dont le thème était « Solidarité et réconciliation nationale : la question des victimes de guerre » s'est déroulée en deux étapes. La première a été marquée par des activités scientifiques et sportives et de remise de dons aux populations du 5 au 7 novembre ; la seconde partie a été consacrée à une exposition dénommée « ExpoAgir 2013 » du 11 au 13 novembre.

Pour la ministre, le thème de cette 8ème édition de la JNS relève « la nécessité de mettre en relief l'opportunité d'une mobilisation générale dans la prise en charge effective des victimes de la crise ; facteur essentiel à l'accélération du processus de réconciliation nationale en période post-crise ».

Cette dynamique s'inscrit dans le rôle du Gouvernement de créer et de favoriser chez les Ivoiriens le sentiment d'un destin commun et l'engagement sans faille à l'épanouissement de tous par la solidarité. Ce pour quoi, a annoncé Mme Anne Ouloto, le Gouvernement entend poursuivre de façon « accrue » le processus de recensement des victimes de guerre et définir, « les modalités de réparations morales ou matérielles avec équité ».

Les réflexions scientifiques ont permis de trouver des réponses à certaines interrogations, notamment celles relatives au pardon, à la recherche de la cohésion sociale et à la difficulté de déclencher l'engagement de tous autour de la réconciliation nationale.

La JNS a été instituée par le décret n°2007-654 du 20 décembre 2007 pour célébrer la solidarité et magnifier les actes notables ayant contribué à la promotion et au renforcement de la cohésion sociale aussi bien au plan local que national. Elle est commémorée en principe le 25 août de chaque année. ■

REFORME DOMANIALE

Lancement du projet de redressement des lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan

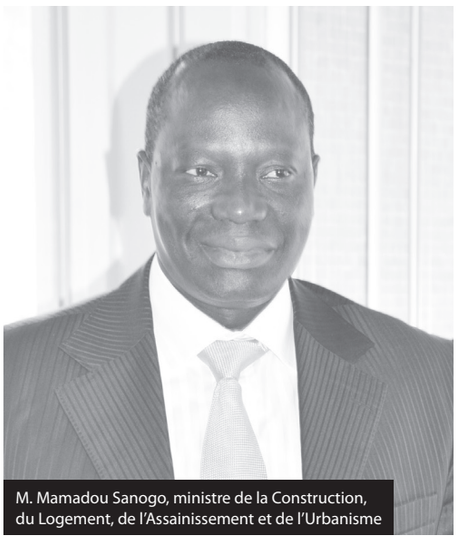

M. Mamadou Sanogo, ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme

Le ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme a procédé le 20 novembre 2013 au Plateau, au lancement du projet de redressement des lotissements irréguliers dans le district autonome d'Abidjan.

Le directeur de cabinet, du ministre Mamadou Sanogo, M. Guihi Benoît a expliqué les enjeux de ce projet qui intervient après le lancement le 4 octobre 2013 de l'acte d'attribution foncière des terrains urbains, à savoir l'ACD (Acte de concession définitive). Ce projet de redressement des lotissements irréguliers vient répondre à la demande du ministre Mamadou Sanogo « d'accélérer » la normalisation globale des lotissements irréguliers dans un délai de deux mois, a indiqué son directeur de cabinet.

Qui a par ailleurs ajouté que cette démarche veut donner une issue favorable aux nombreuses demandes de lotissements dont les dossiers sont rejetés au motif que les terrains sollicités sont issus de lotissements « non-approuvés ».

Pour ce faire, il est demandé aux différents acteurs administratifs et coutumiers du foncier urbain de collaborer à la mise en œuvre effective de ce projet. Cette opération va favoriser l'augmentation des recettes de l'Etat issues de l'impôt foncier et des frais domaniaux, a souligné M. Kouadio Brou Blaise, directeur de la Topographie et de la Cartographie.

Il a indiqué que ce projet comprend trois phases importantes. La première phase concerne les travaux préparatoires qui portent essentiellement sur la sensibilisation des populations et l'établissement de la cartographie des lotissements irréguliers. La phase suivante, plus technique, vise à la réalisation des plans de recollement pour l'approbation du lotissement. Elle porte sur les travaux topographiques de levée des parcelles dans la zone du projet de Yopougon PK17-Songon. L'application du lotissement corrigé va constituer la troisième phase et permettra aux acquéreurs d'obtenir des actes signés du ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme.

Le groupe de géomètres experts qui aura à charge de conduire ce projet a décliné les grands axes de réalisation du projet. A savoir, la localisation des lotissements, le redressement, l'approbation et la délivrance de l'ACD. A cet effet, ils vont procéder à une collecte des données pour établir une cartographie de lotissement. ■

PROMOTION DE LA LECTURE

Ouverture du Salon international du Livre

Coupure symbolique du ruban par le ministre Maurice Kouakou Bandama pour lancer le Salon international du livre

Le ministre de la Culture et de la Francophonie, M. Maurice Kouakou Bandama a ouvert les activités du Salon international du livre d'Abidjan (SILA 2013) qui s'est tenu du 12 au 16 novembre 2013 au Palais des Sports de Treichville.

Le thème retenu pour cette 6ème édition est « Livre, dialogue des cultures et émergences ». Le ministre de la Culture du Royaume du Maroc, M. Mohamed Amine Sbihi, invité d'honneur du salon, a participé à ce lancement de même que la ministre ivoirienne de l'Education nationale et de l'Enseignement technique, Mme Kandia Camara.

Pour le ministre Maurice Bandama, le livre représente « l'un des moyens démocratiques d'avoir accès à la culture ». Pour matérialiser cet engagement, il a rappelé le projet du Gouvernement d'ouvrir 2.000 kiosques sur l'ensemble du territoire national pour la diffusion d'œuvres culturelles. Ce projet est à sa phase pilote dans la commune d'Abobo.

Le nombreux public du SILA 2013 a pris part aux ateliers, tables rondes, conférences, et autres expositions d'ouvrages et séances de dédicace d'auteurs qui ont meublé cette édition Salon international du Livre d'Abidjan. ■

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les universités publiques à l'heure des lecteurs optiques

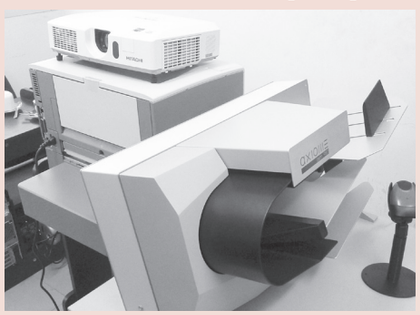

La directrice générale de l'Enseignement supérieur et des Œuvres universitaires, Pr Adohi Krou Viviane, a réceptionné des lecteurs optiques de dernière génération, le 11 novembre 2013 pour le compte des trois grandes universités publiques de Côte d'Ivoire. Cet équipement de haute technologie permettra de traiter rapidement les copies d'examen dans toutes les unités de formation et de recherche. Les présidents d'universités ont exprimé leur reconnaissance au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Cissé Ibrahima. Ce don, ont-ils soutenu, marque la volonté du ministre d'arrimer aux standards internationaux les universités ivoiriennes résolument tournées vers le progrès et l'excellence. ■

JOURNÉES DE L'ADMINISTRATION AGRICOLE DÉLOCALISÉE

Le ministère et les structures au contact des paysans de Mankono, Séguéla, Touba et Odienné

Du 7 au 10 novembre, les villes de Mankono, Séguéla, Touba et Odienné ont accueilli le ministre de l'Agriculture, M. Mamadou Coulibaly Sangafowa, les membres de son cabinet et des structures sous tutelle, dans le cadre de la deuxième édition des « Journées de l'Administration agricole délocalisée – JAAD ».
Ce concept initié par le ministre de l'Agriculture qui vise à mettre en contact direct l'administration agricole et les principaux acteurs des filières agricoles a suscité un grand engouement chez les populations des différentes localités visitées au regard de la mobilisation enregistrée à chacune des étapes de cette tournée ministérielle. .
La dernière étape, celle d'Odienné, a été marquée par le lancement par le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan, d'un important projet rizicole dans les régions du Béré, du Worodougou, du Bafing et du Kabadougou.
Ce projet prévoit l'investissement de 79 milliards de FCFA et sera financé en partie par Export Trading Group (ETG) à hauteur de 43 milliards de FCFA, par l'Etat de Côte d'Ivoire (21 milliards FCFA) et les producteurs pour près de 14 milliards FCFA.
Sa mise en œuvre dans le nord-ouest représente pour le Chef du Gouvernement une voie royale pour faire de cette région, une zone de référence en termes de production de riz de qualité labellisé, avec une production de 712.000 tonnes de riz paddy dont 523.000 seront commercialisées et la création de 219.507 emplois dont 73.169 emplois directs. Il s'est notamment félicité de la contribution d'un tel projet à la sécurité alimentaire. Sujet qui aura été avec la présentation de la réforme des filières du coton et de l'anacarde, la toile de fond des échanges entre le ministre de l'Agriculture et les producteurs des localités visitées. Dans un langage accessible, Mamadou Sangafowa Coulibaly et ses collaborateurs ont entretenu les producteurs sur la problématique de la modernisation de l'agriculture dans l'optique d'assurer d'une part, plus de revenus aux producteurs, et d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, d'autre part. Ils les ont assurés de l'engagement de l'Etat aux côtés des producteurs afin de réaliser cet objectif porté par le Plan national d'investissement agricole (PNIA). C'est dans cette perspective qu'il a situé la récente réforme des filières coton et anacarde, les deux principales cultures de rente de ces régions. ■

FINANCEMENT DE PROJETS

Le Gouvernement octroie 760 millions FCFA aux femmes

Anne Désirée Ouloto, ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant a présidé la cérémonie

L'Etat de Côte d'Ivoire a octroyé la somme de 760 millions de FCFA à 18 systèmes financiers décentralisés au profit des femmes. La signature de convection s'est déroulée le 20 novembre 2013 au Plateau. La ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de L'Enfant, Mme Anne Désirée Ouloto a présidé la cérémonie de signature de cette convention qui s'inscrit dans le cadre de l'appui technique du projet de gestion novatrice du Fonds national « Femmes et développement » et dans une perspective de pérennisation de ce fonds pour générer des richesses par le biais des femmes en période post-crise. Mme Lattro Marie, Conseillère technique représentant le ministre auprès du Premier ministre chargé de l'Economie et des Finances a noté qu'à travers ce projet, l'Etat se donne les moyens d'atteindre les cibles vulnérables, en l'occurrence les femmes, en leur offrant un accès démocratique et équitable au crédit, en vue de permettre qu'elles contribuent à la création de la richesse nationale. Ce projet vise « à octroyer, par le biais des systèmes financiers décentralisés, de petits prêts aux femmes pour la promotion d'activités génératrices de revenus ». C'est la preuve manifeste que le Gouvernement est engagé à lutter contre la féminisation de la pauvreté par la promotion de l'autonomisation de la femme, a souligné Mme Ouloto.
« Ce projet consacre la réalisation d'un objectif primordial de la politique du gouvernement en matière d'autonomisation économique de la femme ». Notamment, permettre aux femmes de se prendre en charge, de s'épanouir davantage et d'assurer pleinement et dignement l'éducation de leurs enfants dans un cadre familial harmonieux », a-t-elle précisé.
Dans le cadre de ce projet, sont concernées les localités de l'intérieur du pays qui ne sont pas couvertes par le Fonds d'Appui des Femmes de Côte d'Ivoire (FAF-CI), initié par la Première Dame depuis décembre 2012. ■

SOMMET UEMOA-CEDEAO

Bilan des résolutions adoptées

Le Président de la République a fait une déclaration à son retour de mission

Le Président de la République, SEM. Alassane Ouattara, a regagné Abidjan après avoir participé aux Sommets de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue à Dakar, la capitale sénégalaise. Faisant le point de sa mission, le Chef de l'Etat a indiqué que le Sommet de l'UEMOA a été l'occasion de passer en revue la solidité de « notre Union » et d'évoquer les questions de financement à moyen et long terme de « nos économies », à travers des pistes qui doivent permettre de développer des financements innovants et importants dès l'année 2014. Les questions de Paix et de Sécurité ont également été abordées, en raison de la situation actuelle dans la zone sahélienne et sur le continent.

Le Sommet extraordinaire de la CEDEAO a pour sa part été consacré à l'intégration, notamment le Tarif Extérieur Commun (TEC). Il a également souligné que le Sommet extraordinaire de la CEDEAO a envisagé des négociations avec l'Union Européenne sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) qui pourraient débuter dès l'année prochaine pour permettre à l'ensemble de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest de conclure un Accord avec l'Union Européenne. ■

ACADEMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER DE PARIS

Le Président Alassane Ouattara, nouveau membre-associé

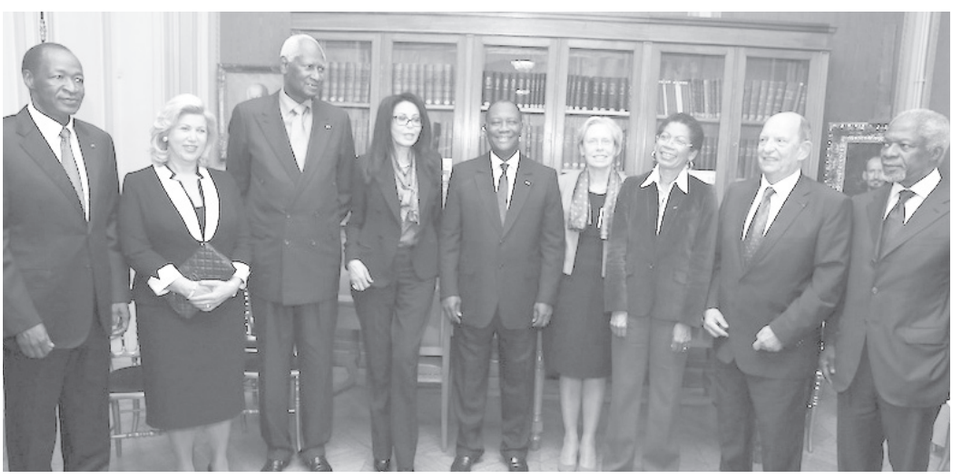

Le Président de la République, SEM. Alassane Ouattara, a été admis à l'Académie des Sciences d'Outre – Mer de Paris le 4 novembre en qualité de membre Associé de cette prestigieuse institution.

C'est au siège de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer de Paris, situé 15, rue La Pérouse, dans le 16ème Arrondissement de la capitale française que s'est déroulée la cérémonie d'investiture du nouveau membre de cette académie. Des personnalités, dont des Chefs d'Etats africains, et les membres de l'académie ont pris part à la cérémonie.

L'ex-ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, M. Jean Marc Simon, également membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, a retracé le parcours scolaire, universitaire, professionnel et politique du Président Alassane Ouattara. Invité à se prononcer sur le thème « l'Afrique dans le monde de demain - Atouts et Défis », le Président Alassane Ouattara a présenté les performances de l'Afrique. Pour lui, l'Afrique est en passe de relever le défi de l'intégration communautaire. A ce titre, a-t-il indiqué, plusieurs pays africains au même titre que la Côte d'Ivoire ambitionnent de devenir des pays « émergents » dans les années à venir.

L'Académie des Sciences d'Outre-mer est une société savante créée le 18 mai 1923 à l'initiative du journaliste Paul Bourdarie. ■

COTE D'IVOIRE-JAPON

Arrivée prochaine d'hommes d'affaires japonais à Abidjan

Une mission économique constituée d'une quarantaine d'opérateurs économiques japonais effectuera une visite en Côte d'Ivoire du 1 au 3 décembre prochains a annoncé l'ambassadeur du Japon en Côte d'Ivoire, S.E.M Susumu Inoue le 22 novembre à la Présidence. Cette mission, a-t-il estimé va permettre de renforcer les relations commerciales et économiques entre les deux pays. Le diplomate était venu remercier le Président Alassane Ouattara de sa participation aux travaux de la 5è conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 5). ■

SÉCURISATION DU TERRITOIRE IVOIRIEN

Le ministre Français de la Sécurité réaffirme le soutien de la France

Le Chef de l'Etat en compagnie de Manuel Valls, ministre français de l'Intérieur

En visite à Abidjan dans le cadre d'une tournée ouest-africaine, M. Manuel Valls, le ministre français de l'Intérieur a été reçu en audience par le Président de la République, SEM. Alassane Ouattara, le 16 novembre.

Le Chef de l'Etat a exprimé la gratitude de la Côte d'Ivoire à la France pour le soutien qu'elle ne cesse d'apporter à son pays et émis le vœu de voir se renforcer davantage la coopération entre la France et la Côte d'Ivoire. De son côté, le ministre français de l'Intérieur a salué le leadership du Chef de l'Etat à la tête de la CEDEAO dans le règlement de la crise malienne. Il a également exprimé son admiration au Chef de l'Etat pour tous les efforts entrepris par le Gouvernement en vue de la reconstruction du pays.

Pour ce qui est des relations bilatérales, il a promis la poursuite de cette relation de coopération dans les domaines de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme, et de la lutte contre le trafic des stupéfiants.

A cet effet, il a fait savoir que la signature avec le ministre d'Etat Hamed Bakayoko d'une déclaration d'intention relative au développement d'actions en matière de sécurité intérieure en était la démonstration. Pour lui, la volonté d'agir ensemble tient au fait que les deux pays ont la même conception en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme et partagent les mêmes valeurs.

Au cours du déjeuner qui a suivi cette audience, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, M. Hamed Bakayoko a, pour sa part, souligné les chantiers que les deux pays ont en commun face à la montée du terrorisme, de l'insécurité et du trafic de drogues dans la sous-région.

Il a ensuite élevé son homologue français, à la dignité de Commandeur de l'Ordre National de Côte d'Ivoire.

Durant son bref séjour, M. Manuel Valls, a fait un don de 500 pistolets automatiques et de 100 ordinateurs à la Police et à la Gendarmerie. ■

COOPERATION COMMERCIALE FRANCE-CÔTE D'IVOIRE

La ministre Française du Commerce extérieur promet de doubler les échanges commerciaux

Déclaration de Mme Nicole Bricq à la fin de l'audience avec le Chef de l'Etat

La ministre française du Commerce extérieur, Mme Nicole Bricq a été reçue en audience par le Président de la République, SEM. Alassane Ouattara le 19 novembre, au palais présidentiel.

A l'issue de la rencontre, la ministre française a confié à la presse que les échanges qu'elle a eus avec le Chef de l'Etat ont porté sur le renforcement des relations commerciales entre les deux pays. A cet effet, elle a indiqué avoir fait la promesse au Président ivoirien de doubler d'ici à 2017, le volume des échanges commerciaux de la France vers la Côte d'Ivoire. Mme Nicole Bricq a révélé que la trentaine d'entreprises qui l'accompagnent dans son voyage en terre ivoirienne sont prêtes à prendre, et pour certaines, à reprendre leur place dans l'économie ivoirienne. Répondant ainsi à l'appel du Chef de l'Etat qui a insisté sur une plus grande implication des PME françaises dans l'élan de la relance de l'économie en forte croissance actuellement. La ministre française du Commerce extérieur a par ailleurs, indiqué que le climat des affaires et la signature de l'Accord de partenariat économique (APE), avec l'Union européenne ont figuré au nombre des sujets évoqués avec le Chef de l'Etat.

En ce qui concerne l'Accord de partenariat économique, elle a rappelé la position du Président Alassane Ouattara qui est de favoriser la signature d'un Accord au niveau régional avec l'Union Européenne et, par conséquent, son opposition à un Accord intérimaire. Dans cette optique, Mme Nicole Bricq a indiqué avoir rappelé au Chef de l'Etat l'engagement de la France d'avoir une flexibilité qui permette d'ajuster cette transition. Elle a, en outre, rassuré le Président de la République sur la volonté de son pays de déployer en faveur de la Côte d'Ivoire tous les outils financiers dont la France dispose, notamment ceux de l'Agence Française de Développement (AFD) et ceux de Bercy (ministère français de l'Economie et des Finances) qui peuvent accompagner les projets prévus au titre du Contrat de Développement - Désendettement (C2D). ■

VISITE D'ETAT DANS LE GBÊKÊ

Pour la relance d'une grande région industrielle

Meeting final du Président au stade de Bouaké

Le Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara a planté le décor de sa visite dans la région de Gbêkê à sa descente d'avion à l'aéroport de Bouaké. Cette visite d'Etat avait pour but selon lui de réconforter les populations d'une région sinistrée par la crise, appeler à la paix, à la l'union, au pardon et à la réconciliation pour favoriser le développement dont les prémices transparaissent à travers les premiers chantiers de réhabilitation d'infrastructures routières, d'écoles, d'administrations, services sociaux de base, etc. Durant les cinq journées de sa visite dans le Gbêkê, le Chef de l'Etat a rassuré les populations de Sakassou, Botro, Béoumi et de Bouaké, la métropole régionale quant à sa volonté de faire du développement de cette région, une priorité de l'action gouvernementale. Aux populations, de la région de Gbêkê, le Chef de l'Etat a exprimé sa compassion pour toutes les souffrances endurées durant la crise politico-militaire. Condamnant sans ambages les « actes qui ont fait des torts » aux populations de cette région. Il a appelé celles-ci à surmonter les douleurs du passé en tendant la main aux « frères » pour bâtir le futur d'un pays désormais tourné vers la paix et le développement.

Pour le Chef de l'Etat, le développement et l'essor du pays doivent être les objectifs vers lesquels doivent tendre désormais tous les efforts. Aussi, a-t-il invité les populations de la région à continuer de s'inscrire dans la dynamique de paix, de réconciliation mais surtout de pardon. Car pour le Président Alassane Ouattara, c'est la victime qui rend possible le pardon. Ce pardon, facteur de cohésion est vital aux yeux du Chef de l'Etat pour asseoir le développement du pays et engager la reconstruction d'une région autrefois sinistrée par la crise, aujourd'hui appelée à renaître.

Pour le président Alassane Ouattara, c'est la préservation d'un climat de confiance dans la paix qui va favoriser le développement qu'il s'est engagé à apporter au pays, à travers son programme de gouvernance, basé sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

« Nous avons maintenant une nouvelle opportunité de refaire de la Côte d'Ivoire une Nation prospère », n'a cessé de clamer le Président de la République à toutes les tribunes du Gbêkê. ■

Bouaké : Faire renaître l'activité industrielle

Le Chef de l'Etat actionne l'extension du réseau électrique de Bouaké

Jadis deuxième place économique après Abidjan dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine(UEMOA), Bouaké présente aujourd'hui une pâle figure. Une à une, les unités industrielles qui en faisaient la fierté ont fermé à la faveur de la crise politico-militaire. Laissant sur les carreaux plusieurs milliers de travailleurs et des infrastructures en ruine.

Même si quelques unes ont pu tenir le coup, la majorité des industries de Bouaké végètent. Une situation qui a incité le Chef de l'Etat à instruire le Gouvernement aux fins de mettre en œuvre une politique de relance de l'activité industrielle dans la deuxième ville du pays. Au sortir du Conseil des ministres qui s'est tenu dans la salle de conférence de la préfecture de Bouaké, le porte-parole du Gouvernement, Bruno Koné rassurait sur cet engagement. Le Chef de l'Etat lui-même n'a pas manqué d'insister sur cette question, affirmant lors de son meeting de clôture que « nous voulons redonner à Bouaké son lustre d'antan». Ce plan de relance s'accompagne d'une politique de reforme de la commercialisation des deux cultures phares de la région, le coton et l'anacarde. Avec une grande importance accordée à la transformation. D'ailleurs, la visite du Chef de l'Etat dans les locaux de la direction générale de la Compagnie Ivoirienne de développement des textiles (CIDT) ne visait qu'à apporter son soutien à cette structure phare de l'économie cotonnière.

« Bouaké n'est pas laissée pour compte », déclarait avec satisfaction le Préfet de la Région de Gbêkê, M. Konin Aka, à la sortie du Conseil des ministres du 25 novembre qui se tenait dans ses locaux. Rappelant à juste titre les travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs, dont ses propres bureaux, le bitumage de la voirie urbaine, l'assainissement de la ville, l'extension de l'éclairage public, les travaux de doublement de la capacité de la station de traitement d'eau potable de la Loka. Avec la mise en service de la station opérée par le Chef de l'Etat à la suite de ces travaux, la ville de Bouaké et toutes les localités de la région tournent le dos ainsi aux fréquentes coupures d'eau. Ces travaux d'un coût de 5 milliards FCFA permettent de combler le déficit de 5000 m3 par jour, avec un apport de 7000 m3 supplémentaires. Induisant ainsi un excédent de 2000 m3 par jour. Béoumi devrait être connectée à ce réseau. A lui seul, le département de Bouaké a un portefeuille de 6 sur les 27 milliards FCFA que le Programme présidentiel d'urgence a investi dans les infrastructures de la région. Avec les investissements à venir, notamment le rééquipement du CHU de la ville promis par le Chef de l'Etat avant la fin de l'année, Bouaké retrouvera toute sa place de capitale régionale, fière par ailleurs, de son université, réhabilitée. Le préfet Konin Aka s'est réjoui pour ces travaux qui de son avis, ont le mérite de « redonner l'espoir aux populations » qui pourront par ailleurs, se déplacer plus aisément et transporter plus facilement les produits agricoles. Les élus locaux ont plaidé pour une réhabilitation des sites symboles telles que la piscine municipale. ■

LUTTE CONTRE L'INSECURITE DANS LE GBÊKÊ

Une priorité pour le Chef de l'Etat

Honneurs militaires au Chef des Armées

En meeting à Botro, le 26 novembre dernier, le Chef de l'Etat, S.E.M Alassane Ouattara s'est dit préoccupé par le phénomène des coupeurs de routes. Face à la résurgence ce phénomène qui cause la psychose au sein des populations des différentes localités du Gbêkê, le Président de la république a promis une réponse ferme de l'Etat. Il a annoncé l'opération Téré pour venir à bout des coupeurs des routes. A cette fin, les forces de police de la région ont reçu des moyens et équipements pour accroître leur capacité opérationnelle. Il a par ailleurs, mentionné que ce phénomène est dû à la prolifération des armes dans un pays qui sort de crise, et confronté à un chômage endémique des jeunes. Aussi a-t-il lancé un appel aux ex-combattants afin que ceux-ci s'inscrivent dans les programmes de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (ADDR) qui a pour mission entre autres, de réinsérer tous les ex-combattants identifiés, estimés à environ 65 mille personnes. Tout en invitant ces derniers à « déposer les armes », le Chef de l'Etat s'est voulu rassurant à l'endroit de tous les jeunes, affirmant que le Gouvernement dispose d'une politique hardie de création d'emplois. « Nous sommes sur la bonne voie. Nous devons continuer à consacrer notre énergie à faire en sorte que notre jeunesse ait espoir en l'avenir », a souligné le Chef de l'Etat. Qui s'est engagé à continuer de « tout mettre en œuvre pour apporter des réponses aux préoccupations de tous nos concitoyens ». ■

Béoumi : Sur la voie du désenclavement

Pose de la première pierre du pont de Béoumi par le Président de la République et l'Ambassadeur Français

Le 28 novembre, le Chef de l'Etat S.E.M Alassane Ouattara procédait au lancement des travaux de reconstruction du pont de Béoumi sur le Bandama. Le dynamitage de ce pont en 1972 en prévision de l'inondation qu'allait entrainer la construction du barrage de Kossou, avait entraîné un déclin économique du département de Béoumi du fait de son enclavement qui en a résulté. Cette situation a conduit nombre de ses fils à l'exode et bloqué l'essor économique de cette localité. Aussi le Président de la République s'est réjoui de la construction de cet ouvrage qui augure d'un nouveau départ socioéconomique pour les populations de cette ville, très enthousiaste de ce changement tant attendu. Il a salué également la mise en marche du bac qui avait été bombardé en 2004. Pour le Chef de l'Etat, la reconstruction de ce pont va permettre à la ville de Béoumi de retrouver sa place de grand carrefour d'échanges entre plusieurs régions du pays. Ce nouveau pont sera d'une longueur de 304 mètres. Sa construction ainsi que celle d'un autre de 94 mètres sur le Kan dans le même département seront financées par les ressources du Contrat désendettement-développement (C2D) à hauteur de 16 milliards de FCFA. ■

Les investissements dans le Gbêkê

Béoumi : plus 2 milliards 200 millions de F CFA, notamment la réhabilitation de tous les services techniques de l'hôpital général et la livraison en cours des équipements d'une valeur de 300 millions de F CFA, le vaste programme de mise en service de 300 centres de santé en 2014 dans le cadre du PPU, le ré-profilage en cours de 888 km de route, la mise en service de la station d'eau potable de la Loka et la réhabilitation du Lycée de Béoumi en 2014. Construction des Ponts de Béoumi sur le Bandama et sur le Kan, d'un coût de 16 milliards de F CFA, sur 20 mois.

Botro : 800 millions de F CFA investis dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) ; notamment dans les domaines des infrastructures routières, d'adduction en eau potable, d'électrification, de la santé et de l'Education.
Réhabilitation de 343 km de routes pour relier les différents villages au chef- lieu du Département ; le reprofilage lourd de l'axe Sakassou – Béoumi – Botro ; extension du réseau électrique en cours.

Sakassou : réparation de 150 pompes villageoises, la construction d'un réservoir de 300 m3 d'eau pour combler le déficit en eau potable de la ville de Sakassou, reprofilage de plus de 752 km de routes

Bouaké : 14 véhicules de type 4/4 remis au corps préfectoral et à la Police pour la région de Gbêkê

RECONCILIATION NATIONALE

Le Chef de l'Etat réceptionne le rapport de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation

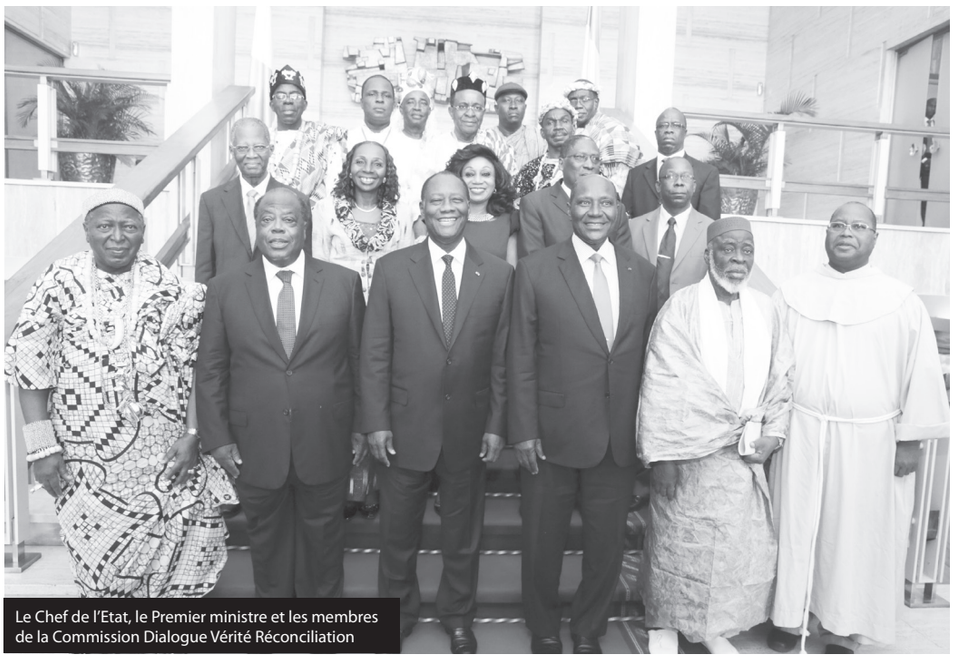

Le Chef de l'Etat, le Premier ministre et les membres de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation

Le Président de la République, SEM. Alassane Ouattara, a reçu le 21 novembre 2013, à la Présidence, le Rapport d'activités de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR). La remise du rapport de la CDVR a permis au Chef de l'Etat de saluer le travail effectué par la Commission au cours des deux dernières années. Il a rendu hommage à M. Charles Konan Banny, son président pour son engagement en faveur de la Réconciliation nationale, du vivre-ensemble et de la solidarité entre Ivoiriens. Pour le Président Alassane Ouattara, les principales conclusions de ce rapport sont essentielles pour avoir une paix durable dans notre pays parce qu'en réalité, « la réconciliation nationale et la solidarité nous permettront de vivre dans la paix, de tourner la page des incompréhensions et d'apprendre à revivre ensemble. » Le Chef de l'Etat envisage de soumettre les conclusions du rapport au Gouvernement pour discussion. Il s'est dit attentif au sort des victimes et a souhaité que la nation ivoirienne se rassemble autour de la paix, de l'union et de la commune volonté de vivre ensemble. Au titre des recommandations, la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation a préconisé, entre autres, l'application effective de la loi sur le foncier rural, la prise en compte du genre dans la politique générale du pays, la réduction des disparités régionales, la mise en place d'une armée républicaine, dotée de moyens appropriés et modernes, la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité ainsi que le renforcement de la démocratie. ■

COOPERATION SUD/SUD

Deux protocoles d'accord signés entre la Côte d'Ivoire et la Guinée-Equatoriale

Le Président de la République, SEM. Alassane Ouattara, a reçu en audience deux membres du gouvernement équato-guinéen, le 8 novembre à la Présidence. Il s'agit de MM. Gabriel Mbaga Obiang et Alfredo Mitogo Mitogo, respectivement ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Energie, et ministre de l'Agriculture.

M. Gabriel Mbaga Obiang Lima a indiqué que la délégation a conclu deux protocoles d'accord avec les ministères ivoiriens de l'Industrie et des Mines, du Pétrole et de l'Energie et de l'Agriculture. Ces accords portent sur des échanges d'expériences dans les domaines du gaz et du stockage des produits raffinés, en ce qui concerne les hydrocarbures et sur la transformation des matières premières agricoles, notamment le cacao et le palmier à huile.

Séance de travail entre les émissaires équato-guinéens et le Chef de l'Etat

Cette visite d'une délégation ministérielle équato-guinéenne en Côte d'Ivoire fait suite à une rencontre, à New York, en Septembre 2013, entre les Présidents Alassane Ouattara et Teodoro Obiang Nguema. Cette rencontre, pour rappel, a porté sur le renforcement de la coopération bilatérale entre les deux pays dans les domaines du Pétrole, du Gaz et de l'Agriculture. ■

COOPERATION

Le commissaire au Commerce de l'UE s'imprègne des projets du Gouvernement

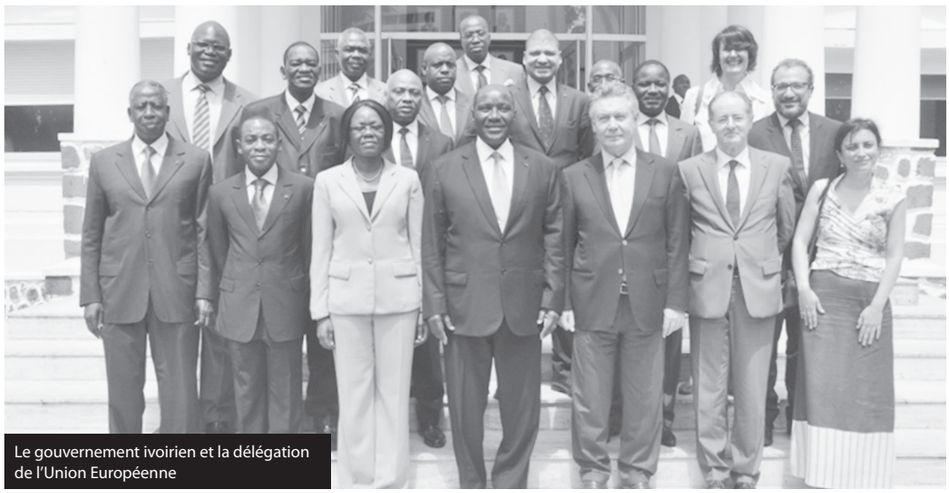

Le gouvernement ivoirien et la délégation de l'Union Européenne

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a présidé le 14 novembre, en présence de M. Karel de Gucht, Commissaire au Commerce de l'Union Européenne, un séminaire ministériel. Cette séance de travail consacrée aux Accords de partenariat économique (APE) avait pour thème «l'émergence de la Côte d'Ivoire ».

Le Chef du Gouvernement ivoirien a rappelé l'importance des APE, en ce sens qu'ils constituent une opportunité pour le développement économique de la Côte d'Ivoire et partant, pour l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

Même s'il note que la finalisation par la CEDEAO d'un tarif extérieur commun représente un facteur déclencheur d'un accord de partenariat économique régional, le Premier ministre a souligné que ce processus connaît encore quelques difficultés, notamment en ce qui concerne les mesures d'accompagnement et les délais de ratification par les seize (16) Etats.

Ce séminaire a été mis à profit par le Chef du Gouvernement pour présenter les grands projets du Gouvernement et leur convergence vers l'atteinte du statut de pays émergent à l'horizon 2020. Ces projets concernent des secteurs tels que l'Agriculture, l'industrie, les infrastructures économiques, l'habitat et l'urbanisme, l'éducation, la santé, les mines et l'énergie.

M. Karel De Gucht, a pour sa part indiqué que les APE visent à renforcer les relations entre les 16 pays de la sous-région et l'UE. Pour lui, ils sont une opportunité pour la Côte d'Ivoire. ■

UNION EUROPEENNE

Inauguration du nouveau siège d'Abidjan

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan, a présidé, aux côtés de M. Karel de Gucht, Commissaire au commerce de l'Union européenne, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de l'organisme à Abidjan le 14 novembre.

Le Chef du Gouvernement, saisissant cette occasion, a salué les efforts de l'Union européenne pour ses appuis constants au Gouvernement ivoirien. Il a souligné que l'inauguration de ce nouveau siège est un signal fort de la normalisation de la situation sociopolitique et sécuritaire en Côte d'Ivoire. Non sans rappeler qu'après les moments de turbulences le pays entend se positionner comme la plaque tournante du développement sous-régional. Cela, en tirant profit des Accords de partenariat économique (APE) qui font actuellement l'objet de négociations.

A son tour, M. Karel de Gucht a soutenu que les APE représentent une opportunité de développement du commerce en ouvrant le marché européen qui pourra ainsi bénéficier de la réduction des coûts à l'exportation. M. Thierry de Saint Maurice, représentant de l'organisation à Abidjan, a mentionné qu'avec ce nouveau siège s'ouvre une nouvelle page de la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'UE. Le nouveau siège de l'Union européenne est situé au Plateau sur l'avenue Terrasson de Fougères, dans les locaux de l'ancienne représentation nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO). ■

RESTRUCTURATION DES COOPEC

Le Canada veut apporter son appui à la Côte d'Ivoire

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a reçu en audience le 14 novembre à son cabinet, M. Ivan Bernier, le vice-président de la Caisse Desjardins, une structure de micro-finance quebecquoise.

M. Ivan Bernier a souligné à la fin de la rencontre que les échanges avec le Chef du Gouvernement avaient trait au processus de restructuration des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Il a annoncé que sa structure veut apporter son expertise acquise au fil de plusieurs années.

Le Mouvement des Caisses Desjardins, a-t-il fait savoir, est un mouvement de coopératives d'épargne et de crédit qui compte quelque 422 caisses et 888 centres de services au Québec. En 2010, le Mouvement comptait 5,8 millions de membres (dont 400.000 entreprises). ■

SANTE MATERNELLE ET INFANTILE

11,8 milliards fcfa octroyés au gouvernement

Le Gouvernement Ivoirien engagé à améliorer la santé des populations avec l'appui des partenaires au développement

Une convention de partenariat tripartite en faveur de la santé maternelle et infantile en Côte d'Ivoire a été signée le 27 novembre 2013 à la Primature. Elle concrétise le transfert de plus de 11,817 milliards de FCFA au service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission de l'Union européenne (ECHO) dans le cadre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) signé entre la France et la Côte d'Ivoire, et mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD).

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a présidé la cérémonie de signature en compagnie des ministres Nialé Kaba, et Raymonde Goudou Coffie. Le Chef du gouvernement a souligné « l'importance » de cette convention au profit des Organisations non gouvernementales (Ong) en collaboration avec ECHO.

Elle permet selon lui à l'Etat de Côte d'Ivoire et à la France d'apporter à des Ongs, des moyens pour mieux travailler sur le terrain en vue de produire de meilleurs résultats dans les domaines de la santé définis par le Plan National de Développement (PND) et les Objectifs 4 et 5 du millénaire pour le développement (OMD), en matière de réduction de la mortalité infantile et maternelle.

L'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, S.E.M Georges Serre a indiqué que cette signature de partenariat tripartite qui s'inscrit dans le cadre d'un projet global de 40,5 milliards de FCFA « signifie que la phase d'exécution du C2D est bel et bien entamée, s'accélère, et que les répercussions sur les populations du pays et leurs conditions de vie se feront sentir ».

Ce financement permettra selon le diplomate français, « aux Ongs, qui ont œuvré depuis le début du partenariat, de poursuivre leurs activités, d'intensifier leur appui aux centres de santé, aux directions générales et départementales de la santé, et de mettre en œuvre de nombreuses réhabilitations, ainsi que de nouvelles constructions de centres de santé de premier contact ». ■

HYDROCARBURE

16è conférence sur le gaz dans le golfe de Guinée à Abidjan

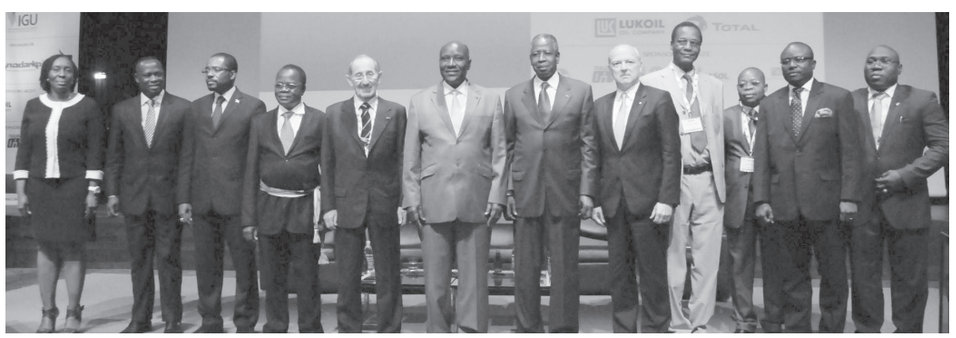

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan, a ouvert le 6 novembre la 16ème Conférence sur le gaz dans le Golfe de Guinée (GOG16).

Organisée par l'Union internationale de l'industrie du gaz (UIIG), la GOG16 s'est déroulée à Abidjan sous la présidence du Chef du Gouvernement qui a, dans son adresse, appelé les experts du gaz à produire durant les trois jours de travaux des conclusions qui répondent aux préoccupations des gouvernements ainsi qu'aux besoins croissants d'énergie et de gaz naturel. Le ministre du Pétrole et de l'Energie, M. Adama Toungara a présenté les actions menées par le Gouvernement ivoiriens dans les domaines de l'énergie. Il a ainsi évoqué l'amélioration de la gouvernance du secteur des hydrocarbures, l'amendement des textes réglementaires du secteur énergétique et la révision du contrat de partage de production entre l'Etat et les compagnies pétrolières.

Les ambitions dans ce secteur sont de passer de 1.540 mégawatts à 4.000 mégawatts à l'orée 2020, avec un objectif intermédiaire de 2.886 mégawatts en 2018. L'enjeu est de faire de la Côte d'Ivoire, un hub énergétique dans la sous-région. Pour ce faire, le Gouvernement encourage l'exploration de nouveaux champs gaziers et travaille par ailleurs, à une alternative d'importation de gaz naturel dans le cadre de la coopération sous-régionale et internationale. ■

INVESTISSEMENTS

Le groupe Toyota annonce deux grands projets en Côte d'Ivoire

Le Président du groupe Toyota, M. Junzo Shimizu a annoncé au Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan, l'ambition de son groupe de réaliser deux grands projets en Côte d'Ivoire. C'était le 11 novembre 2013 à la sortie de l'audience à la Primature.

Il s'agit la construction de la plus grande concession Toyota de l'Afrique de l'ouest en Côte d'Ivoire ainsi que l'ouverture prochaine à Abidjan d'un important centre commercial Carrefour. M. Junzo Shimizu a rappelé qu'en termes d'investissements en Côte d'Ivoire, son groupe a racheté le groupe concessionnaire CFAO en 2012. ■

GOUVERNANCE

Séance de travail entre le Chef du Gouvernement et le Président de l'Assemblée nationale

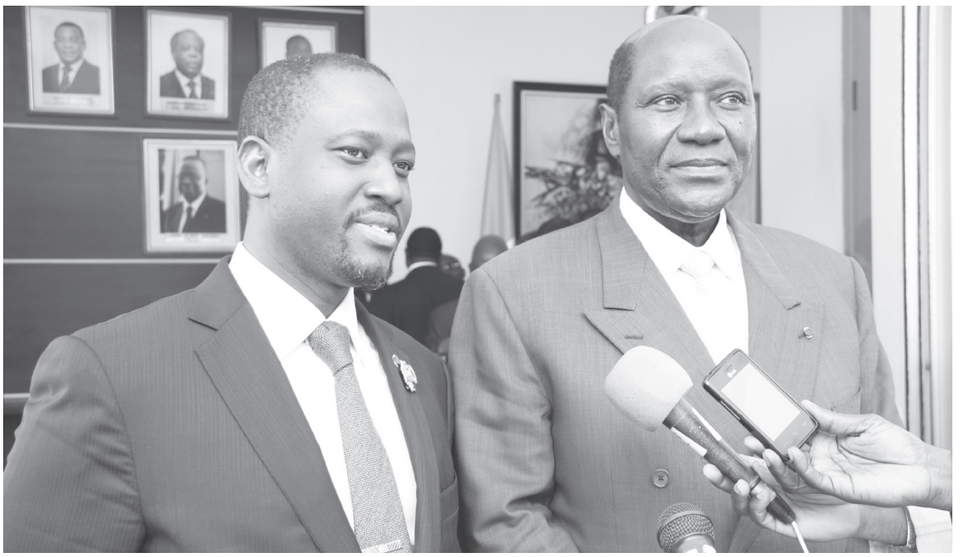

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan, a eu une séance de travail le 8 novembre à la Primature avec le Président de l'Assemblée nationale, M. Guillaume Soro.

Le Premier ministre et le Président de l'Assemblée nationale se sont rencontrés dans le cadre des rencontres régulières instaurées entre les deux institutions.

Le Chef du Gouvernement a noté que les échanges avec le Président du Parlement ont porté sur le budget 2014 et sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour accroitre les ressources nationales et passer à une croissance à deux chiffres. Quant au Président de l'Assemblée nationale, il s'est félicité des résultats obtenus par le Gouvernement et a salué la complémentarité entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale. ■

SEMINAIRE NATIONAL DE LA PROFESSION PHAMACEUTIQUE

Le Gouvernement réaffirme son engagement à combattre le trafic des médicaments

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan, a ouvert le 7 novembre les travaux du premier séminaire national de la profession pharmaceutique, qui avait pour thème « enjeux de la profession pharmaceutique : réalités et perspectives ». A cette occasion, Le Premier ministre a réaffirmé la volonté du Gouvernement d'assurer « la protection du secteur pharmaceutique régulier contre le trafic et le commerce illicites des médicaments». Le secteur de la vente illicite des médicaments représente en effet 25% du chiffre d'affaires du secteur, en plus d'être source de morbidité et de mortalité au sein des populations. Dans ce cadre, il a été mis en place le Comité national de lutte contre le trafic illicite et la contrefaçon des médicaments lors du Conseil des ministres du 5 août 2013. Cette structure, selon le Premier ministre, a pour missions principales de sensibiliser les populations sur les dangers de ces médicaments et d'user de la répression pour démanteler les réseaux de trafiquants (8.000 personnes) au niveau national et sous-régional. ■

SEMAINE DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Actions urgentes contre la faim

Le Premier ministre en compagnie des acteurs de la lutte contre la faim

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a clos le 27 novembre 2013 à Abidjan, la 29ème réunion annuelle du réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) au Sahel et en Afrique de l'ouest. Cette réunion s'inscrit dans le cadre des activités de la deuxième édition de la semaine du Sahel et de l'Afrique de l'ouest (SSAO). Elle a permis à plus de 200 experts de plancher durant trois jours sur la situation agricole, nutritionnelle et alimentaire des pays du Sahel et de l'Afrique de l'ouest, notamment sur les conditions de la mise en œuvre de l'objectif global « faim zéro » édicté par l'Afrique de l'Ouest. Au terme des travaux, le Chef du gouvernement a indiqué l'urgence « d'agir vite et efficacement » avec les nouvelles technologies et les mécanismes de gestion de marché pour trouver des solutions à l'effet combiné du déficit céréalier et de la hausse des prix des denrées alimentaires, qui empêchent les ménages les plus pauvres de se nourrir convenablement. Pour ce faire, il a requis d'une part, une solidarité « plus accrue » des Etats, en l'occurrence ceux qui ne sont pas réellement exposé à des crises alimentaires du fait de leur situation géographique. D'autre part, « l'accélération de la mise en œuvre du cadre harmonisé, de la réserve régionale de sécurité alimentaire et de la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires ». ■

M. JEAN-LOUIS BILLON, MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE LA PROMOTION DES PME

« 2014 sera l'année de l'artisanat et des PMEs»

Invité le 21 novembre 2013, au « Rendez-vous du gouvernement » à l'immeuble Sciam, espace initié par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) pour la prise de parole officielle des membres du gouvernement, le ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PMEs, M. Jean-Louis Billon a présenté les reformes et actions réalisées dans son département en une année.

■ **Monsieur le ministre, qu'est ce qui a été réalisé par votre département dans les secteurs du Commerce de l'Artisanat et des PMEs, depuis que vous êtes entré au gouvernement, il y a bientôt un an ?**

Quand nous sommes arrivés au ministère le cadre institutionnel et réglementaire de l'ensemble de ces activités devait être revu, toiletté, voire créé. La plus grande partie des textes relève de la loi de 1962 en ce qui concerne le commerce. Les politiques de financement des artisans et des PMEs étaient dépassées. Et il n'y avait pas de plan de promotion des PMEs adapté à la nouvelle vision du gouvernement et aux réalités de l'environnement économique des affaires. La loi sur la concurrence et la commission de la concurrence étaient inexistantes depuis plus de 10 ans.

A partir de là, nous nous sommes fixés 6 actes stratégiques :

1. Assurer la réorganisation structurelle et la rationalisation des ressources
2. Assurer une meilleure régulation des activités commerciales pour mieux lutter contre la cherté de la vie
3. Redynamiser la politique de promotion de l'artisanat et valoriser le métier de l'artisan
4. Créer un environnement propice au développement des PMEs
5. Renforcer la communication interne
6. Assurer le suivi et l'évaluation.

Voilà ce que nous avons pu faire en 12 mois.

■ **Spécifiquement, quelles sont les actions menées au niveau du commerce ?**

La remise en place de la commission de la concurrence et le toilettage de la loi sur la concurrence. La loi sur la concurrence est importante au niveau du ministère du Commerce parce que le plus gros volet que nous avons, c'est de réguler et d'assurer la transparence au niveau du commerce. La commission de la concurrence va se mettre en liaison avec la commission de la concurrence de l'Uemoa. Cette commission va travailler très rapidement sur des sujets très sensibles.

Il s'agit de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, la concurrence déloyale, la fraude, la contrefaçon, les monopoles, l'abus des positions dominantes, les ventes interdites et les ventes liées, les pratiques anti-commerciales. Nous avons pris un partenaire économique, Webb Fontaine, qui nous accompagne et va moderniser complètement ce secteur. Donc, le guichet unique du commerce extérieur répond à cela. Il a été mis en place il y a à peine six mois, et il est entrain d'être équiper.

« Faire en sorte que le consommateur soit mieux informé, mieux protégé... »

Au niveau du commerce extérieur avec les négociations sur les Ape, à la rencontre de Dakar, les Chefs d'Etat sont convenus d'un tarif extérieur commun au niveau de la Cedeao. Il a été donné mandat au Président Macky Sall de faire une proposition à l'Union européenne sachant que tout doit être terminé pour le 1er octobre 2014. Aujourd'hui nous sommes dans une meilleure dynamique.

Il y a aussi le code de la consommation déjà rédigé et en attente de passer en première lecture. Ce code doit apporter plus de protection et d'information au consommateur ivoirien. Parce que le consommateur est en droit d'avoir une garantie et une obligation de conseil quand il achète un produit qui est technique.

Au niveau de l'insertion des jeunes, il y a des projets en cours avec 2500 jeunes installés dans le commerce cette année. On ne va y arriver qu'en maximisant l'investissement, en augmentant le nombre d'entreprises, en privilégiant les entreprises à haute intensité de main d'œuvre, en formant mieux les jeunes.

■ **Qu'en est-il du secteur de l'artisanat, le plus gros pourvoyeurs d'emplois en Côte d'Ivoire ?**

Pour parler de l'artisanat, pour la première fois nous avons adopté le code de l'artisanat en Conseil des ministres et au niveau de l'Uemoa et pendant des mois nous avons travaillé sur la mise en place de ce code. Ce code définit qui est l'artisan, le maître-artisan, qui est l'apprenti-artisan. Et dans le futur mieux former les artisans, identifier leurs besoins et leur donner plus de visibilité. C'est pour cela que le 18 décembre prochain, il y aura, le lancement du MIVA, le Marché Ivoirien de l'Artisanat qui aura lieu au mois d'avril 2014 et nous espérons en faire un important rendez-vous pour l'artisanat ivoirien.

Il est important de pouvoir mieux formaliser le secteur de l'artisanat, un secteur qui compte plus de 240 métiers. C'est le secteur qui embauche le plus au niveau de la Côte d'Ivoire.

Le plan de développement de l'artisanat va se déployer et 2014 sera l'année de l'artisanat et des PMEs. Nous avons présenté le plan phénix qui est un programme ambitieux

par rapport à la loi sur les PMEs. Nous voulons améliorer l'environnement, la formation, le mode de financement et donner plus de visibilité aux PMEs avec 50 mesures et un programme de 200 milliards FCFA alloués pour assurer leurs développement.

Par ailleurs, il y a des projets sur l'ensemble du territoire notamment la construction de la casse moderne de N'Dotré, la construction du village de menuiserie de Sagbé, la construction du marché de vannerie de modeste dans la commune de Grand-Bassam.

Pour ce qui est du secteur du vivrier et pour impacter le coût de la vie, La réorganisation complète de l'Ocpv par rapport à son fonctionnement. Son utilité vis-à-vis des producteurs du vivrier sera plus forte. C'est pour ça que l'on demande la transparence sur l'affichage des prix. Mais on ne pourra valablement jouer sur le coût de la vie si on ne favorise pas plus d'investissements, plus d'entreprises, la réduction des coûts des facteurs, l'offre d'électricité par exemple, et la fiscalité.

■ Quelles sont les reformes du côté des PMEs ?

Les PMEs, c'est également un volet extrêmement important puisqu'elles constituent la majorité des entreprises en Côte d'Ivoire. Elles sont l'avenir de la Côte d'Ivoire. Le texte de loi sur les PMEs en Côte d'Ivoire est prêt depuis plusieurs mois. C'est la première fois qu'il y aura une loi d'orientation générale des PMEs en Côte d'ivoire. C'est une loi qui est inspirée de la ''Small Business Act Américain'' prise par le gouvernement américain au lendemain de la guerre au début des années 1950. Avec cette loi, nous allons créer également une agence de promotion et d'encadrement des PMEs. C'est une loi qui va favoriser l'environnement des PMEs, les protéger et les rendre plus fortes.

■ Monsieur le ministre, quelles sont les perspectives au niveau de votre département ?

Faire en sorte que le consommateur soit mieux informé, mieux protégé qu'il ait une offre plus importante et participer à la compétitivité de l'économie ivoirienne, fragilisée par plusieurs années de crise.

Le ministère du Commerce sera intransigeant en ce qui concerne les fautes, la fraude, la contrefaçon, les abus de position dominante pour le plus grand bien des consommateurs ivoiriens.

J'ai personnellement confiance dans les défis qui sont devant nous parce que l'ensemble des investissements en cours qui sortiront courant 2014-2015 vont permettre d'amplifier la compétitivité. Je pense aux routes, aux ponts, à l'offre électrique qui sera plus importante.

Pour l'instant nous sommes en train de reconstruire, rénover, recadrer cet environnement général des affaires pour avoir un effet amplificateur beaucoup plus grand demain. Voila le défi qui est le nôtre et le ministère du commerce, de l'artisanat et des PMEs jouera sa partition pour faire de la Côte d'Ivoire, une économie parmi les plus compétitives.

**Extraits tirés de la conférence de presse du Ministre du Commerce de l'artisanat et de la Promotion des PMEs, le 21 novembre 2013, à l'immeuble Sciam au plateau.*

CONTRAT DÉSENDETTEMENT-DÉVELOPPEMENT (C2D)

Quatre conventions de 203 milliards FCFA signées

Le gouvernement et la délégation française

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget a présidé dans la soirée du 22 novembre, la cérémonie de signature de quatre conventions dans le cadre du Contrat Désendettement-Développement (C2D). Ces conventions ont été signées en présence de la Directrice générale de l'Agence Française de Développement, Mme Anne Paugam, en visite en Côte d'Ivoire. D'une valeur totale de 203 milliards de FCFA, soit 85% du premier C2D, ces conventions portent sur l'affectation des ressources aux secteurs des infrastructures routières, de l'eau, de l'agriculture et en appui budgétaire. Le Premier ministre, intervenant en tant que président du comité d'orientation du C2D, a salué l'engagement de la France à contribuer à la reconstruction et au développement du pays à travers le C2D. Pour lui, cette signature de convention constitue un élément précurseur d'une étape importante pour le démarrage effectif des travaux sur toute l'étendue du territoire national. Aussi a-t-il exhorté les différents intervenants à faire en sorte que ces projets, par leur parfaite réalisation sur le terrain, constituent les témoins « de notre engagement commun à contribuer au développement économique de la Côte d'Ivoire et à l'amélioration des conditions de vie de nos braves populations ». Par ailleurs, le Chef du Gouvernement a exprimé le souhait du Gouvernement de voir l'AFD soutenir fortement les investissements au niveau du secteur privé sur qui reposent les projections de financement de 60% des 11076 milliards de FCFA du Plan national du Développement. Quant à la directrice générale de l'AFD, elle a réaffirmé l'engagement de la partie Française pour soutenir les projets devant faciliter l'accès aux services et la croissance économique. Les différentes affectations des conventions signées concernent dans le secteur de l'agriculture, la convention d'un montant de 41,04 milliards de FCFA, pour la réhabilitation et l'entretien des pistes agricoles, le soutien à la relance de la filière coton et l'apurement de la subvention accordée aux égreneurs par l'Etat pendant la campagne 2011-2012 à hauteur de 6,22 milliards de FCFA, la mise en œuvre de la loi foncière dans 15 départements du pays et l'appui à des productions vivrières.

Au titre du secteur des infrastructures routières auquel est affectée une enveloppe de 100 milliards de FCFA, la convention vise à sauvegarder le réseau revêtu, prenant en compte le tronçon Yamoussoukro et le tronçon de l'Est, et le financement du Fonds d'entretien routier.

Dans le secteur Eau/assainissement, un programme financé à hauteur de 42,26 milliards FCFA contribuera à mettre en œuvre le programme d'urgence en eau potable d'Abidjan et du district des Montagnes. Il est aussi envisagé d'apurer une partie des arriérés de l'Etat dus à la SODECI. Quant à la convention portant appui budgétaire, les parties Ivoirienne et Française ont convenu d'affecter cette ressource aux secteurs sociaux que sont la santé, l'éducation-formation ainsi que le recensement général de la population et de l'habitat. Le 1er Contrat Désendettement Développement signé le 1er Décembre 2012, porte sur un montant de 413,25 milliards de FCFA, soit 630 millions d'euros sur la période 2012-2015. ■

REINSERTION DES EX-COMBATTANTS

Le Premier ministre visite un site de formation de l'ADDR

Le premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a visité dans la soirée du 20 novembre, le site de démonstration et de formation de l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la réintégration (ADDR).

Situé dans la commune de Koumassi, le site est dédié au recyclage et à la valorisation des déchets plastiques et organiques. Il emploie des ex-combattants profilés par l'instance de désarmement et de démobilisation.

Le Chef du Gouvernement a pu se rendre compte de la créativité des personnels de ce site qui fabriquent des pavés à partir des matériaux plastiques et des déchets plastiques. Au terme de sa visite, il a déclaré que la réinsertion des ex-combattants restait une priorité du Gouvernement qui veut y parvenir au plus tard en 2014.

A en croire M. Daniel Kablan Duncan, cette année 2013 verra la réintégration de 13.000 ex-combattants. Il a fait savoir que seuls 6500 des 74 000 ex-combattants iront dans la Fonction publique et le reste sera reversé dans le secteur de la production. Le Premier ministre a salué cette opération de l'ADDR soutenue par l'ONUCI. Elle représente pour lui une aubaine en matière d'assainissement pour résorber les déchets plastiques. ■

Présentation des outils de formation au Chef du gouvernement

FORUM DIASPORA FOR GROWTH 2013

Les recommandations du rapport général remises au gouvernement

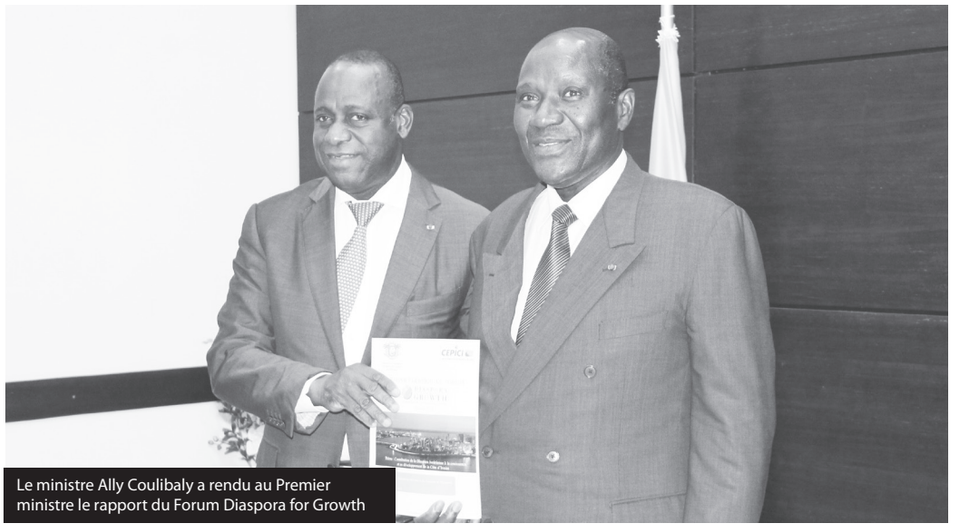

Le ministre Ally Coulibaly a rendu au Premier ministre le rapport du Forum Diaspora for Growth

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a réceptionné le rapport général du forum Diaspora for Growth, qui s'est tenu à Paris le 22 juin 2013. C'était au cours d'une audience à la Primature le 20 novembre 2013. Le rapport a été remis au Premier ministre par M. Ally Coulibaly, ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur. A cette occasion, le Premier ministre a réaffirmé « la détermination » du gouvernement à favoriser la participation de la diaspora ivoirienne au développement du pays, vu qu'elle constitue « une composante majeure » du capital humain de la Côte d'Ivoire, dans sa quête de l'émergence à l'horizon 2020. Le Chef du gouvernement a indiqué à cet effet, que les recommandations du rapport général Diaspora for Growth trouveront toute l'attention du gouvernement. Il espère par ailleurs, qu'elles contribueront au succès du Forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI 2014). En termes de recommandations, le ministre Ally Coulibaly a indiqué que le rapport général du Forum Diaspora for Growth révèle la nécessité de mettre en place un fonds de garantie des investissements privés de la diaspora, de procéder au recensement des ivoiriens expatriés, et de créer un Conseil supérieur des ivoiriens de l'extérieur. Toutes ces dispositions permettront de mobiliser les ivoiriens de l'extérieur puisqu'ils ont un rôle prépondérant à jouer dans la reconstruction de la Côte d'Ivoire, a-t-il souligné.Les perspectives de ce rapport tels que présentées par le Directeur général du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), M. Essis Esmel Emmanuel, portent sur l'organisation de l'édition 2014 dudit forum. En la matière, il a indiqué que le continent nord américain sera la cible de la prochaine édition du Forum Diaspora for Growth. Il faut noter que le Forum Diaspora for Growth 2013 a mobilisé la participation de 300 ivoiriens vivants dans les pays de l'Union européenne. Il a permis de recueillir des intentions d'investissement d'une valeur globale de 9,5 milliards de FCFA, à même de créer 3166 emplois directs. ■

3ÈME FORUM SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT POUR TOUS

Le Premier minsitre préconise des solutions innovantes

Abidjan a accueilli le 21 novembre 2013, le troisième Forum de haut niveau sur l'eau et l'assainissement pour tous en Afrique organisé par l'agence intergouvernementale panafricaine EAA (Eau et assainissement pour l'Afrique). « La Promotion de la coopération vivante et efficace entre les pays du sud pour accélérer l'accès à l'hygiène, l'assainissement et l'eau pour tous en Afrique » était le thème retenu pour cette édition. Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a indiqué que ce thème « met en exergue la vocation de l'EAA à rechercher et à mutualiser des solutions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique ». A cet effet, le Chef du gouvernement a appelé les 32 pays membres de l'agence intergouvernementale panafricaine « à explorer des solutions techniques et financières innovantes » pour pallier les résultats mitigés qu'ils ont obtenus jusqu'à ce jour. C'est pourquoi, il a demandé aux participants de ce Forum « d'optimiser les résultats de leur contribution technique et financière ». ■

PONT DE BASSAWA SUR LA COMOE

Premier coup de pioche donné par le Chef du gouvernement

M. Daniel Kablan Duncan a lancé les travaux du pont de Bassawa

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a procédé le 24 novembre, au lancement des travaux du pont de Bassawa sur la Comoé, dans le département de Sandégué.

Ce pont de 152 mètres de long, en béton armé, cofinancé par l'Etat ivoirien et la Banque mondiale à hauteur de 3,9 milliard FCFA sera livré dans 16 mois. Selon le Chef du Gouvernement, cette infrastructure va permettre de relier la ville de Bassawa au département de Sandégué. Et ainsi constituer le moyen de jonction entre nord-est et le centre de la Côte d'Ivoire. Un avantage qui fera de ce pont un levier de brassage entre les peuples, a-t-il indiqué. Ajoutant que ce sont trois(3) millions de personnes issues des régions du Gontougo, du Iffou, du Hambol et du Gbéké qui vont être influencées par ce pont.

La valeur économique de cet ouvrage est pour le Premier ministre « indéniable et certaine » du fait qu'il va favoriser les échanges entre l'un des principaux bassins de production de l'igname, de la noix de cajou et et les marchés de Bouaké et d'Abidjan. De même qu'avec les pays voisins et les pays riverains du fleuve Mano. ■

COMMUNIQUÉS

Conseil des ministres du 08 novembre 2013

Le vendredi 08 novembre 2013, un Conseil des Ministres s'est tenu de 16 heures à 18h15, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État.
L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :
A/-Mesures Générales
Projets de lois
Projets de décrets
C/-Communications
D/-Divers

A/ MESURES GENERALES

PROJETS DE LOIS

Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication et un projet de loi portant règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2012.
Ce projet de loi a pour objet d'informer l'Assemblée Nationale de l'exécution de la loi de finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2012 et d'arrêter définitivement les comptes de la gestion budgétaire de cette année.
Il en ressort qu'au plan national, la normalisation socio-politique, l'amélioration de l'environnement sécuritaire et les mesures de redressement de l'activité économique ont permis de porter le taux de croissance à 9,8% contre 8,1% initialement projeté. Cette accélération de la croissance s'appuie sur l'ensemble des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.
En ce qui concerne les finances publiques, le niveau du budget initialement arrêté à 3 160 048 228 660 francs CFA a été révisé à 3 240 265 815 584 francs CFA afin de tenir compte de l'évolution satisfaisante de l'activité économique, de l'élargissement de l'assiette fiscale avec la création de nouvelles taxes et du relèvement du taux d'imposition sur les activités des secteurs des télécommunications et du caoutchouc.
Ces performances sont également le résultat de la bonne conduite des actions de consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

PROJETS DE DECRETS

1 - Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux décrets :
• un décret relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux et des projets d'investissements ;
• un décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Identification des Recettes Non Fiscales.
Ces mesures visent, d'une part, à mettre un terme au recours important et systématique à la procédure des régies, qui viole ainsi le caractère exceptionnel de ce mode d'exécution du budget, et d'autre part, à consolider le statut du Comité d'Identification des Recettes Non Fiscales, relativement à son rôle dans l'accroissement du volume des recettes non fiscales dans les prévisions budgétaires.
Il s'agit globalement, dans la dynamique d'assainissement des finances publiques impulsée par le Gouvernement, d'optimiser la mobilisation et l'utilisation des ressources publiques.

2 - Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêtsans intérêt n° 5300-CI d'un montant total de trente-trois millions trois cent mille (33 300 000) de Droits de Tirages Spéciaux, soit environ vingt-quatre milliards six cents millions (24 600 000 000) de francs CFA , conclu le 10 octobre 2013, entre l'Association Internationale pour le Développement (AID) et la République de Côte d'Ivoire,en vue du financement de la politique de Développement en soutien à la réduction de la pauvreté.
Ce financement est un appui budgétaire en vue de soutenir notre pays dans le vaste programme de lutte contre la pauvreté.

3 - Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère du Pétrole et de l'Energie

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt n° 2013088/FDE CI 2013 25 00, d'un montant de 13 milliards de francs CFA, conclu le 7 octobre 2013, entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel du Projet de renforcement et de réhabilitation d'ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique de la Société CI-Energies en République de Côte d'Ivoire.
L'objectif de ce projet est d'améliorer la capacité de transit des lignes et postes des réseaux de transport électrique national et régional, notamment l'interconnexion avec le Ghana, et de contribuer à assurer une meilleure couverture de la demande à Abidjan et dans la zone frontalière avec le Ghana et le Burkina Faso.

4 - Au titre du Ministère des Infrastructures Economiques, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant approbation de la Convention de Concession passée entre l'Etat et la Société d'Etat Fonds d'Entretien Routier pour la réhabilitation, l'exploitation et l'entretien de la section d'Autoroute Abidjan-Yamoussoukro et du Cahier des Charges annexé à cette Convention.

5 - Au titre du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant modification des articles 2, 5 et 7 du décret n° 2004-13 du 07 janvier 2004 portant création, attributions et fonctionnement du Conseil National de Lutte contre le Sida.
Ces modifications visent à introduire les représentants des partenaires au développement au sein du Conseil National de Lutte contre le Sida.
Ces mesures ont pour objet de renforcer l'organisation de la lutte contre le VIH/Sida en matière de gouvernance des différents acteurs et ainsi de faciliter les plaidoyers pour la mobilisation des ressources au profit de la lutte contre cette maladie.

C/ COMMUNICATIONS

1 - Au titre du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Premier Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).
Le Conseil note globalement le bon déroulement de la mise en œuvre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) qui se traduit par la mise en place du cadre institutionnel, la prise de textes règlementaires et institutionnels, et la signature de plusieurs conventions de mise en œuvre du C2D.
Aussi, 19,45 milliards de francs CFA ont été décaissés dont 16,4 milliards de francs CFA en appui budgétaire 2012 et 3,05 milliards de francs CFA au profit du compte « Etudes et Pilotage ».
Avec l'échéance de remboursement de la dette d'octobre 2013 de 49,2 milliards de francs CFA, le solde du compte du C2D s'élève à 98,6 milliards de francs CFA, qui devront être consommés avant fin avril 2014.
Le Conseil, tout en se félicitant des efforts du Gouvernement pour la réalisation des taux satisfaisants d'absorption des fonds et des taux d'exécution des projets pour la lutte contre la pauvreté, apprécie également la pleine implication de la

COMMUNIQUÉS

société civile dans les projets et programmes du C2D et du PND.

3- Au titre du Ministère du Pétrole et de l'Energie, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative au principe d'une prise de participations de PETROCI HOLDING dans le capital de deux sociétés de droit privé en création.
Les concours financiers de la PETROCI se limiteront essentiellement à la cession de participations au capital après réévaluation des actifs de la GESTOCI actuelle.
Ainsi, il s'agira de mettre en place :
- une société de transport d'hydrocarbures par pipelines dans laquelle le Burkina Faso, le Mali, le Nigéria et des groupes privés seraient actionnaires ;
- une société de stockage massif de produits pétroliers, par restructuration de la GESTOCI, dont les associés seront les actionnaires actuels, ainsi que des sociétés pétrolières de la sous-région, d'Europe et d'Amérique.
Avec la création de ces sociétés, le Gouvernement entend conquérir les marchés de la sous-régionet faire de la Côte d'Ivoire le hub pétrolier de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre du grand projet baptisé "Abidjan, Rotterdam d'Afrique".

4 - Au titre du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la tenue du 25è conseil d'Administration de Roll Back Malaria, prévudu 20 au 22 novembre 2013 à Abidjan.

6 - Au titre du Ministère de l'Industrie et des Mines, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a autorisé la cession partielle des parts de la SODEMI dans le capital de la Société des Mines d'ITY (S.M.I) à des opérateurs privés (La Mancha, groupe "Didier Drogba"…).
Cette opération de cession devrait non seulement permettre à la SODEMI de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation d'investissements d'envergure, mais également de revenir à ses missions originelles de recherche, de mise en évidence et d'évaluation des ressources minières.

8 - Au titre du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à l'adoption du Plan de migration de l'IPv4 vers l'IPv6.
Le nombre d'utilisateurs d'internet s'accroit de façon exponentielle avec l'augmentation de la population et de l'accessibilité aux TIC.
Face au risque de pénurie des adresses internet utilisant le protocole IPv4 en Côte d'Ivoire, le Conseil a adopté un plan de migration de l'IPv4 vers IPv6.
Aussi, le Conseil a instruit les ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions règlementaires appropriées relativement à la mise en œuvre de ce plan.

D/ DIVERS

1 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a entendu une communication relative au compte rendu de la 1ère rencontre du Conseil Conjoint des Chefs et des Anciens des Zones frontalières du Libéria et de la Cote d'Ivoire du 17au 19 octobre 2013 à Zwedru, dans le Comté du Grand Gedeh, en République du Libéria.
Cette rencontre, qui a vu la participation du Président de la République et de son homologue libérien ainsi que celle des membres des Gouvernements du Libéria et de la Côte d'Ivoire, a également enregistré la présence des représentants spéciaux du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d'Ivoire et au Libéria, ainsi que celle des autorités locales, des chefs traditionnels et des membres de la société civile.
L'objectif de cette rencontre était de créer un cadre privilégié de coopération et d'échange entre les Chefs traditionnels, les anciens et les autorités administratives, en vue de favoriser la sécurité, la réconciliation et la paix durable dans la zone frontalière.
A l'issue de cette rencontre, les participants ont convenu d'institutionnaliser ce cadre par la tenue de réunions régulières. Ainsi, la prochaine réunion du Conseil Conjoint des Chefs et des Anciens se tiendra en Côte d'Ivoire au cours des six prochains mois.
A cette occasion, le Chef de l'Etat a exhorté les réfugiés ivoiriens vivant au Libéria à revenir en Côte d'Ivoire, afin de prendre part au processus de réconciliation et de reconstruction en cours.
La Présidente Libérienne, Madame Ellen JOHNSON-SIRLEAF, a quant à elle, annoncé le retour volontaire de 7000 réfugiés ivoiriens en Côte-d'Ivoire avant la fin décembre 2013.

2 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec leMinistère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, leMinistère du Pétrole et de l'Energie, le Ministère des Infrastructures Economiques et leMinistère de l'Industrie et des Mines

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a entendu une communication relative à la participation de la délégation ivoirienne conduite par le Premier Ministre au Forum sur le commerce et l'investissement en Côte d'Ivoire organisé par les Gouvernements du Royaume-Uni et de la Côte d'Ivoire, le 30 octobre 2013 à Londres.
Ce premier forum organisé en prélude au Forum « Investir en Côte d'Ivoire-ICI 2014 », a enregistré la participation d'environ 600 personnes, investisseurs et membres des milieux d'affaires britanniques de secteurs tels que les mines, les hydrocarbures, l'agro-industrie, le logement, les marchés de capitaux…
Le Premier Ministre, après avoir évoqué les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire au plan de la relance économique, a souligné le classement de la Côte d'Ivoire parmi les 10 meilleurs pays réformateurs au monde.Il a ensuite décliné les priorités et opportunités d'affaires en Côte d'Ivoire avant d'insister sur les besoins d'investissement du Plan National de Développement (PND) 2012-2015, estimé à environ 22 milliards de dollars US.
En marge du Forum, le Premier Ministre a reçuun prix récompensant les modalitésdu financement du pont Henri Konan BEDIE, et a eu plusieurs rencontres avec des hommes politiques britanniques, des acteurs économiques, ainsi qu'avec la presse.

3 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole et de l'Energie, le Ministère de l'Industrie et des Mines et leMinistère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a entendu une communication relative à la participation de la délégation ivoirienne conduite par le Premier Ministre au sommet 2013 du mouvement « Open Government Partnership (OGP) » qui s'est tenu à Londres, au Royaume Uni, du 31 octobre au 1er novembre 2013.
Le Premier Ministre s'est entretenu avec son homologue britanniqueen prélude à la cérémonie d'ouverture des travaux, avant de faire une déclaration solennelle relative à l'adhésion de la Côte d' Ivoire à l'OGP. Il a pris à cette occasion l'engagement de mettre en œuvre les mesures nécessaires en vue de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire avant la fin de l'année 2014.
Au cours de ces assises, la Banque Mondiale a annoncé un appui aux Etats dans la conduite des consultations devant aboutir à l'élaboration des plans d'action pour la mise en œuvre des principes de l'OGP.
A l'issue de ce sommet, les Gouvernements présents se sont engagés notamment à lutter contre la corruption et à œuvrer au renforcement de la démocratie et à l'approfondissement du pourvoir des citoyens.

Fait à Abidjan, le 8 novembre 2013
Bruno Nabagné KONE
Ministre de la Poste et des TIC
Porte-parole du Gouvernement
porteparoledugvt@egouv.ci

COMMUNIQUÉS

Conseil des ministres du 14 novembre 2013

Le jeudi 14 novembre 2013, un Conseil des Ministres s'est tenu de 16heuresà18 heures, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État.
L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants:
A/-Mesures Générales
- Projet de loi
- Projets de décrets
B/-Communications
C/-Divers

A/ MESURES GENERALES

PROJET DE LOI

Au titre du Ministère du Tourisme

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une Communication relative à la présentation de la politique générale du Tourisme et un projet de loi portant Code du Tourisme.
Le plan gouvernemental de développement du tourisme s'inscrit dans la dynamique d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Il fixe le cadre institutionnel opérationnel dans lequel devraient s'inscrire toutes les actions de développement et de promotion du secteur.
Le Gouvernement entend ainsi faire du tourisme un secteur majeur de développement économique et social par la promotion et l'amélioration de l'environnement et de l'offre des services touristiques.
Le projet de loi vise à mettre en place un cadre juridique et institutionnel adapté au nouvel environnement touristique national et international.
Le Gouvernement veut faire du tourisme un maillon essentiel de l'économie de services avec des conditions favorables au développement du secteur afin d'aboutir à un accroissement significatif du nombre de touristes internationaux et d'inciter les Ivoiriens à découvrir leur pays et ses différents attraits.

PROJETS DE DECRETS

1 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité conjointement avec le Ministre des Affaires Etrangères

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté trois décrets :
• un décret portant reconnaissance d'utilité publique de l'Association dénommée : «Opportunities Industrialization Center International Côte d'Ivoire (OIC INTERNATIONAL COTE D'IVOIRE) » ;
• un décret portant reconnaissance d'utilité publique de l'Association dénommée : « Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) » ;
• Un décret portant reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Hampaté BÂ.
La qualité d'utilité publique reconnue à ces trois associations intervient au regard des actions d'intérêt général dont elles sont créditées, chacune dans son domaine d'activités. Il s'agit pour le Gouvernement de leur permettre d'accroitre leur possibilité d'action de développement au profit de notre pays.

2- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère des Infrastructures Economiques

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt n° 2013024/PR CI 2013 26 00 d'un montant total de treize milliards (13 000 000 000) de francs CFA, conclu le 7 octobre 2013, entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Bouna-Doropo-Frontière du Burkina Faso en Côte d'Ivoire.
L'objectif global de ce projet d'aménagement et de bitumage de cette route longue de 91 km, est de désenclaver les régions de Bouna et de Doropo afin de faciliter les échanges socio-économiques aux niveaux national et sous régional.

3- Au titre du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme, en liaison avec leMinistère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère des Infrastructures Economiques

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux décrets :
• un décret portant déclaration d'utilité publique des zones mises en réserve pour l'aménagement et le bitumage de l'autoroute ABIDJAN-GRAND BASSAM;
• un décret portant déclaration d'utilité publique des zones mises en réserve pour la construction du pont sur le fleuve Comoé.
Les études d'impact environnemental et social du projet d'aménagement et de bitumage de l'autoroute Abidjan - Grand-Bassam et de celui de la construction du pont sur le fleuve Comoé ayant pris fin, les présents décrets déclarent d'utilité publique les zones mises en réserve pour la réalisation de ces travaux.

B/ COMMUNICATIONS

1- Au titre du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Premier Ministre, le Conseil a adopté une communication relative au bilan du Prix d'Excellence 2013 et à la préparation de l'édition 2014.
Le Prix d'excellence 2013, remis le 6 août 2013 sous la présidence du Président de la République, a récompensé 44 lauréats qui ont mérité de la nation pour leur savoir-faire dans les domaines clés de l'activité économique, sociale et culturelle.
Le Conseil réitère ses félicitations aux lauréats de l'édition 2013 et exhorte chaque citoyen à œuvrer davantage dans son domaine d'activité pour mériter également de la Nation.

2- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la présentation des résultats de l'audit des arriérés de l'Etat de 2000 à 2010 et du plan d'apurement.
Compte tenu des objectifs d'assainissement des finances publiques et de croissance économique que s'est fixéle Gouvernement, un inventaire précis de la dette intérieure de l'Etat s'est avéré indispensable afin d'envisager au mieux les modalités de son règlement.
Aussi, le Gouvernement a décidé d'authentifier par un audit, en vue de son apurement, le montant de la dette intérieure au titre des exercices allant de 2000 à 2010.
Cet audit, diligenté sur les arriérés de paiement de l'Administration Centrale, des Collectivités Territoriales et des EPN,couvrant la période du 12 septembre 2012 au 22 octobre 2013, a permis de valider le montant de 152,9 milliards de dette intérieure sur les 356 milliards de dette initiale.
Compte tenu de la volonté du Gouvernement d'assainir les relations financières entre l'Etat et le secteur privé, le Conseil a validé un plan d'apurement spécifique à chacune des catégories de créanciers identifiés.
Les paiements, dans le cadre de ce plan d'apurement, se feront dans la transparence.
Les bénéficiaires des créances validées par l'audit seront informés par voie d'affichage dans les différents postes comptables du Trésor Public sur toute l'étendue du territoire national et sur le site internet du Trésor Public (http://www.tresor.gouv.ci).

3- Au titre du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, en liaison avec le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieuret de la Sécurité et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à l'installation de trois plates-formes de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et d'un relais communautaire VBG, respectivement à Boundiali, à Agnibilékro, à Bondoukou et à Sassandra.
La mise en place de ces mécanismes de coordination, de prévention, de référence, de contre-référence et de prise en charge des violences basées sur le genre répond aux engagements internationaux pris par notre pays.

COMMUNIQUÉS

Les conséquences des crises militaro-politiques ont fait de Boundiali, d'Agnibilékro, de Bondoukou et de Sassandra les zones des plus vulnérables à la violence basées sur le genre en général et en particulier aux violences sexuelles et aux mutilations génitales. Aussi, la campagne d'installation des plates-formes devrait contribuer à une amélioration significative de la prise en charge des victimes des VBG dans ces localités.

C/ DIVERS

1 - Le Président de la République a informé le Conseil que les visites d'Etat qu'il doit effectuer dans le GBÊKÊ et dans le BELIER se feront en deux étapes, respectivement du 25 au 29 novembre 2013 pour le GBÊKÊ, et du 10 au 14 décembre 2013 pour le BELIER.
2-Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a annoncé la visite en Côte d'Ivoire, le 15 novembre 2013 de Monsieur Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur de la France.

Fait à Abidjan, le 14 novembre 2013
Raymonde GOUOU COFFIE,
Ministre de la Santé et de la Lutte contre le Sida,
Assurant l'intérim du Porte-parole du Gouvernement
porteparoledugvt@egouv.ci

Conseil des ministres du 20 novembre 2013

Le mercredi 20 novembre 2013, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10 h 30 mn à 12 heures, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État.
L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :
A/-Mesures Générales
– Projets de décrets
B/-Mesures individuelles
C/ Divers

A/ MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

1 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté un décret portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).
Ce décret qui fixe le SMIG à 60 000 francs CFA prend effet immédiatement dès son adoption par le Conseil des Ministres.
Cette revalorisation du SMIG, non seulement, répond aux revendications des partenaires sociaux en mettant fin à un SMIG inadapté aux réalités conjoncturelles actuelles, mais témoigne également de l'attention particulière que le Gouvernement accorde aux préoccupations des populations.

2 - Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle et le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant approbation de la Convention entre l'Etat et la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (Nouvelle PSP-CI) relative à l'approvisionnement et à la distribution de médicaments essentiels et intrants stratégiques de laboratoire.
Conformément aux dispositions de cette Convention, l'Etat de Côte d'Ivoire confie à la Nouvelle PSP-CI une mission de service public à finalité sociale qui consiste notamment à assurer la disponibilité des médicaments essentiels et intrants stratégiques de bonne qualité destinés aux établissements sanitaires publics et aux autres établissements sanitaires associés au service public sanitaire, sur toute l'étendue du territoire national.
Le Gouvernement attache du prix à la bonne exécution de cette Convention importante pour la santé des populations et nécessaire à la redynamisation du secteur pharmaceutique public.

B/ MESURES INDIVIDUELLES

Sur proposition des Ministres concernés, le Conseil a procédé à des nominations dans les départements ministériels suivants :

1 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle

– Directeur Général de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) : Monsieur Bamoudien TRAORE

2 - Au titre du Ministère des Transports

– Directeur de Cabinet : Monsieur SORO Bakary Daufanguy Benjamin ;
– Inspecteurs : Colonel BROU Kouamé Clément ; Monsieur KOUASSI Abonouan Jean ;
– Directeur des Affaires Administratives et Financières : Monsieur N'GUESSAN Kouakou Blaise ;
– Directeur Général des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC) : Monsieur KOUAKOU Kouakou Romain ;
– Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux : Monsieur CONE Dioman ;
– Directeur de la Programmation, de l'Evaluation et des Projets : Monsieur TOURE Moussa ;
– Directeur de la Formation et de la Coopération Internationale : Monsieur Vazoumana FOFANA ;
– Secrétaire Général de l'Observatoire de la Fluidité des Transports (OFT) : Monsieur KOUYATE Mohamed Djemandjan.

3 - Au titre du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

- Directeur Général de l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF) : Monsieur KONE Siaka ;
- Directeur Général de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT) : Monsieur SORO-Kipeya Jean Euloge ;
- Président du Conseil d'Administration de la Société d'Etat dénommée « Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques » (AIGF) : Monsieur AKA SAYE Lazare;
- Président du Conseil d'Administration de la Société d'Etat dénommée « Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications » (ANSUT) : Monsieur KONE Lassina.

C/ DIVERS

1 - Au titre du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme

Sur présentation du Ministre, le Conseil a été informé de l'organisation de la Troisième édition du Forum Africain de Haut Niveau annuel sur l'eau et l'assainissement pour tous.
Ces assises, organisées en collaboration avec l'Agence Intergouvernementale Panafricaine, Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), se tiendront du 21 au 23 novembre 2013 et verront la participation de vingt-deux ministres en charge de l'assainissement.
Le Conseil des Ministres a également visionné un projet de réaménagement de la commune du Plateau. Cette prospective propose des plans de réhabilitation de bâtiments administratifs, de construction de sites culturels et de logements, mais également un projet d'aménagement de la baie de Cocody.

COMMUNIQUÉS

2 - Au titre du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

Sur présentation du Ministre, le Conseil a été informé de la qualification pour la troisième fois d'affilée de l'équipe nationale de football à la Coupe du Monde 2014 de football au Brésil.
Le Conseil a été aussi informé de l'admission de la Côte d'Ivoire pour une durée de trois (03) ans au Comité exécutif de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et du dépôt de dossier de candidature pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de Football en 2019.

Fait à Abidjan, le 20 novembre 2013
Me Affoussiata BAMBA - LAMINE
Ministre de la Communication
Porte-parole adjoint du Gouvernement

Conseil des ministres du 26 novembre 2013

Le mardi 26 novembre 2013, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10 heures à 13h15 à la Préfecture de Bouaké, sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État.
L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :
A/-Mesures Générales
- Projets de décrets
B/-Mesures individuelles
-Projet de décret
C/-Communications
D/-Divers

A/ MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS

1 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle, en liaison avec le Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté un décret portant création du Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement, (SCAED).
Le Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement vise à contribuer à la resocialisation des jeunes sans qualification et en voie de marginalisation, âgés de 18 à 30 ans, afin de favoriser leur insertion professionnelle et sociale.
Il se déroulera dans des centres résidentiels de formation avec un encadrement et des règles de vie qui s'inspirent du modèle militaire.
Ce service, qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi, a pour objectif d'agir sur les chiffres élevés du chômage et du sous-emploi, en favorisant l'emploi salarié ou l'auto-emploi des jeunes.

2 - Au titre du Ministère de l'Agriculture, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret fixant les modalités de collecte des taxes et redevances au profit du Conseil du Coton et de l'Anacarde et des cotisations professionnelles dans les filières coton et anacarde.

3 - Au titre du Ministère de l'Agriculture, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté quatre décrets :
• un décret fixant les modalités de commercialisation intérieure de la noix brute de cajou ;
• un décret fixant les conditions d'exercice de la profession d'acheteur de noix brutes de cajou ;
• un décret portant conditions d'exercice de la profession de tiers détenteur en matière de coton et d'anacarde ;
• un décret relatif à la sacherie destinée au conditionnement de la noix brute de cajou.
Ces différents décrets ont pour ambition d'opérer sur la filière coton-anacarde un meilleur contrôle, et de cette façon, valoriser davantage ces produits.

4 - Au titre du Ministère de l'Agriculture, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux décrets :
• un décret fixant les modalités de la commercialisation extérieure des produits de l'anacarde ;
• un décret réglementant la profession d'exportateur des produits de l'anacarde.
L'ensemble de ces mesures concourent à la promotion de l'activité de commercialisation, tant interne qu'externe, de ces produits agricoles en vue d'accroitre et de sécuriser les revenus des producteurs et les ressources de l'Etat.
Il s'agit pour le Gouvernement de créer les conditions d'une meilleure rémunération et d'un développement durable des filières Coton et Anacarde, avec l'amélioration de la qualité marchande de ces produits agricoles et la clarification du rôle de chaque acteur.

5 - Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense, le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant interdiction du sciage à façon.
Le présent décret vise non seulement à lutter contre la déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers, mais également à protéger l'industrie forestière et les emplois dans le secteur.
Le Gouvernement entend ainsi promouvoir la bonne gestion des forêts nationales et répondre aux exigences de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT.

6 – Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME et le Ministère des Transports

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant interdiction de l'exploitation, de la coupe, du transport, de la transformation, de la commercialisation et de l'exportation des bois d'œuvre et d'ébénisterie de forêts naturelles prélevés au-dessus du 8ème parallèle.
Ce décret, qui vient soutenir les programmes de reboisement de la partie nord du pays, a pour objectif de lutter efficacement contre la destruction avancée de la végétation de cette partie du pays.

B/ MESURES INDIVIDUELLES

PROJETS DE DECRETS

Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de Son Excellence Monsieur DOH-DJANHOUNDY Gilbert, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République du Liban, avec résidence à Beyrouth.

COMMUNIQUÉS

C/ COMMUNICATIONS

1 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté une communication relative au suivi de la feuille de route pour le retour de la Banque Africaine de Développement (BAD) à son siège : Réunion du Comité Bipartite et Besoins du Commissariat Spécial de la BAD.
Le Conseil note la bonne exécution de la feuille de route, qui laisse entrevoir la concrétisation très prochaine du retour de la BAD à son siège à Abidjan. Ainsi, 500 agents temporairement relocalisés à Tunis sont attendus pour fin mars 2014, 330 autres pour fin septembre 2014 et le reste du personnel, soit 690 agents, pour fin décembre 2014.
Aussi, le Conseil a instruit les ministres concernés à l'effet de mettre en œuvre les dernières diligences nécessaires à la mise en œuvre effective de la feuille de route pour le retour de la BAD à son siège.

2 - Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté une communication relative à la stratégie de relance de l'emploi.
La stratégie de relance de l'emploi, inspirée de la Politique Nationale de l'Emploi, est axée sur une dynamique de création d'emplois sur la base d'une croissance forte, inclusive et durable, impulsée par le développement du secteur privé dans toutes ses composantes.
Il s'agit pour le Gouvernement notamment, de développer une main d'œuvre qualifiée, en rapport avec la demande du secteur privé, pour des entreprises compétitives et des salaires décents. Ce décret a également pour objectif d'optimiser et de pérenniser le financement des actions en faveur de l'emploi et d'intéresser les collectivités décentralisées à la problématique de la formation et de l'emploi.
La stratégie de relance de l'emploi est conçue pour prendre en compte 6 millions de personnes considérées comme chômeurs, y compris les travailleurs en situation de sous-emploi et ceux en situation d'emploi inadéquat.
Ce programme coûtera à l'Etat la somme de 18 milliards de francs CFA sur la période 2014-2015

3 - Au titre du Ministère du Pétrole et de l'Energie, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative aux conclusions et aux diligences des négociations sur le tracé des frontières maritimes, ainsi que la mise en place effective de la Commission des Frontières Maritimes avec le Ghana et le Libéria.
Sur proposition du Ministre, et au regard des conclusions et des recommandations de la mission ivoirienne au Ghana relative aux négociations sur le tracé des frontières maritimes et à la structuration de la Commission des Frontières Maritimes avec le Ghana et le Libéria, le Conseil a autorisé la création de la Commission Ivoirienne des Frontières Maritimes chargée du bornage de la frontière maritime Côte d'Ivoire/Ghana.

4 - Au titre du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la délocalisation du Siège de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) à Abidjan.
A deux ans de la décision définitive de la relocalisation du siège de l'ICCO, le Conseil a réaffirmé la volonté de la Côte d'Ivoire d'abriter le siège de cette organisation. A cet effet, le Conseil a validé un plan d'action en vue de permettre la concrétisation du transfert du siège de l'ICCO à Abidjan.

A deux ans de la décision définitive de la relocalisation du siège de l'ICCO, le Conseil a réaffirmé la volonté de la Côte d'Ivoire d'abriter le siège de cette organisation. A cet effet, le Conseil a validé un plan d'action en vue de permettre la concrétisation du transfert du siège de l'ICCO à Abidjan.

5 - Au titre du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle et le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la réforme du collège.
Cette réforme consiste à créer des collèges de proximité fonctionnant en « base 2 », soit avec huit (8) classes. Ces collèges au format réduit, seront situés au plus près des communautés rurales et des familles, afin de permettre aux élèves de résider en famille et surtout aux filles de bénéficier d'un encadrement parental plus effectif, réduisant ainsi pour ces dernières, les risques de grossesses précoces et les maladies sexuellement transmissibles.
Ces collèges dispenseront un enseignement identique à celui des collèges classiques, l'ensemble des matières étant enseignées par des professeurs polyvalents recrutés sur concours et formés spécialement à cet effet à l'Ecole Normale Supérieure (ENS).

6 - Au titre du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a autorisé le paiement de la cotisation statutaire et de diverses contributions de l'Etat de Côte d'Ivoire à la CONFEJES (Conférence des Ministres en charge de la Jeunesse et des Sports), au titre de l'année 2013.

D/- DIVERS

1- A la demande du Chef de l'Etat, le Préfet de Région, Préfet du Département de Bouaké, a présenté une communication au Conseil des Ministres, sur la situation administrative et socio-économique dans la région de GBEKE.

Cette communication a, dans un premier temps, présenté la Région du GBEKE. Le Préfet de Région a ensuite dressé un état des lieux de la région, avant d'évoquer plus longuement les préoccupations majeures des populations. Le Conseil a noté avec un grand intérêt ces préoccupations et s'est engagé à y apporter les réponses appropriées dans les meilleurs délais.
Le Chef de l'Etat a rappelé les succès passés au plan économique de la ville de Bouaké, et demandé à tous les ministères concernés d'œuvrer afin que cette région retrouve rapidement son dynamisme d'antan. Dans ce sens, le ministre de l'agriculture a présenté les mesures prises en vue d'une relance effective de la filière coton et de la redynamisation des entreprises œuvrant dans cette filière (ETG, CIDT…).
Au nom des populations, le Préfet de Région a remercié le Chef de l'Etat pour les efforts consentis en faveur de la région du GBEKE dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) et du Programme National de Développement (PND). Au seul titre du PPU, plus de 27 milliards de F CFA ont été investis dans la Région du GBEKE, notamment dans les secteurs des infrastructures, de l'Education, de la Santé, de l'Electricité, et de la salubrité.

2- Le Conseil a entendu une communication du Ministre de l'Industrie et des Mines relativement à l'évaluation favorable de l'Assemblée plénière du Processus de Kimberley (PK) sur la traçabilité du diamant de Côte d'Ivoire. Cette appréciation est une étape importante vers la levée de l'embargo sur la commercialisation du diamant de Côte d'Ivoire, imposé depuis 2005 par les Nations Unies.

Fait à Bouaké, le 26 novembre 2013
Bruno Nabagné KONE
Ministre de la Poste et des TIC
Porte-parole du Gouvernement
porteparoledugvt@egouv.ci

DOING BUSINESS 2014

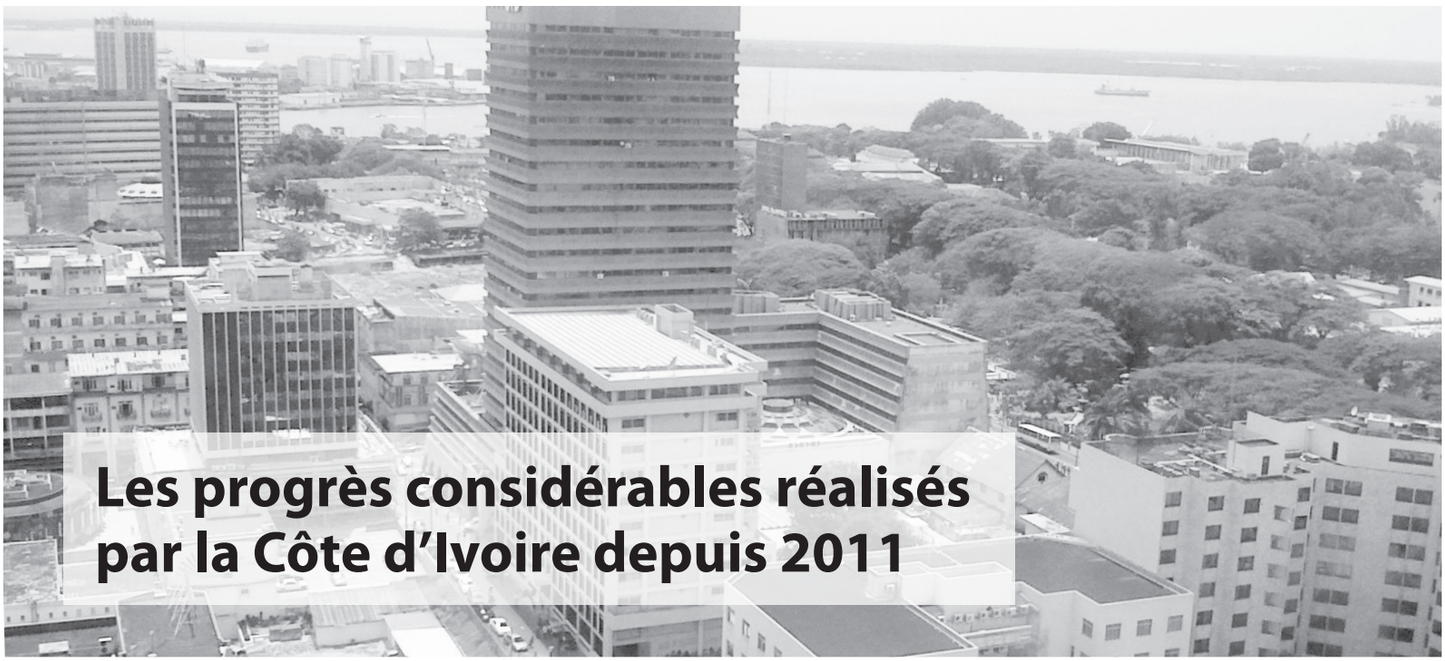

Les progrès considérables réalisés par la Côte d'Ivoire depuis 2011

Les efforts du gouvernement ivoirien pour améliorer et rendre l'environnement des affaires attractifs en Côte d'Ivoire ont porté fruit. En effet, le dernier classement Doing Business 2014, présente les différentes évolutions réalisées en Côte d'Ivoire. Pour sa part, le gouvernement poursuit son agenda Doing Business pour remonter plus haut dans le classement 2015.

Le rapport Doing Business 2014, publié le 29 octobre 2013, fait état des progrès remarquables de la Côte d'Ivoire, l'inscrivant parmi les 10 économies qui ont le plus amélioré la règlementation des affaires en Afrique subsaharienne. Le pays fait également partie des 20 économies qui ont le plus reformé la règlementation des affaires depuis 2009 et des 31 économies qui ont implémenté au moins une réforme en 2012-2013.

A une échelle mondiale, la Côte d'Ivoire est l'une des trois économies africaines, ayant effectué la plus forte progression à travers différents domaines notamment sur l'exécution de contrats, le Burundi sur le transfert de propriété et le Bénin sur le commerce transfrontalier. Ces performances ont permis au pays de remonter de 10 points dans le classement Doing Business 2014 passant de la 177ème place à la 167ème sur les 189 pays concernés.

A juste titre, que le Chef du Gouvernement, M. Daniel Kablan Duncan a félicité tous les acteurs du dossier « Doing Business en Côte d'Ivoire à l'occasion de l'atelier de validation de l'agenda des reformes pour 2014, le 11 novembre à Abidjan.

En premier lieu les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale et SFI) pour leur « soutien constant au processus d'amélioration de l'environnement des affaires. Ensuite, les acteurs nationaux du secteur privé et du secteur public.

« Ce rapport 2014, permet ainsi d'apprécier les actions menées par le gouvernement » d'autant plus que depuis la parution du premier rapport Doing Business en 2004, fait observé le Premier ministre, « c'est la première fois que la Côte d'Ivoire est classée parmi les dix pays ayant fait les plus grandes reformes dans le monde ». Cela, en si peu de temps, en raison du contexte de sortie de crise postélectorale (2011-2013).

Ces résultats, est-il besoin de le rappeler, sont le fruit de l'engagement et de l'engouement du gouvernement ivoirien à faire de la Côte d'ivoire une destination privilégié pour les affaires. Comme l'indique M. Daniel Kablan Duncan, « C'est une forte volonté politique d'opérer des reformes significatives ».

Ce qui explique, selon le Premier ministre, que des réunions se tiennent tous les 15 jours depuis plusieurs mois, dans le cadre du Doing Business et du millénium chalenge corporation (MCC).

L'enjeu du Doing Business pour la Côte d'Ivoire n'est plus à démontrer. Car, c'est le chemin tracé pour le gouvernement pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, conformement à l'ambition du Président de la République. En plus d'être un moyen de promouvoir les investissements privé, à juste titre considéré comme moteur principal de la croissance économique. ■

Les clés du succès

La mise en œuvre de l'agenda 2014 des réformes Doing Business exigent que certains facteurs soient pris en compte pour assurer leur succès. C'est ce qui est ressorti des recommandations du deuxième atelier pour l'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire qui a produit l'agenda 2014 des réformes Doing Business.

Tenu en octobre 2013, cet atelier a identifié les voies qui vont conduire au succès de ces réformes. A savoir, effectuer ces réformes sur la base d'une vision claire et à long terme des objectifs. Mettre en place un vaste programme pour améliorer la compétitivité des entreprises ivoiriennes et conserver une permanence dans le dialogue public-privé. Mais ces dispositions ne peuvent être efficaces sans une forte implication des pouvoirs publics dans le processus des réformes. Une recommandation qui vient compléter la nécessité de nommer en urgence, les membres de la Commission nationale OHADA. Pérenniser par ailleurs les actions en cours et suivre régulièrement les réformes et les études d'impact effectuées par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI). Ces recommandations sont d'autant plus importantes et déterminantes, car de leur succès dépendent l'ambition du Chef de l'Etat, SEM Alassane Ouattara de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020. Un objectif qui passe par la promotion des investissements privés. ■

DOING BUSINESS 2014

PROJET DE REFORME A MOYEN TERME (30 juin 2014)	
Indicateur : Création d'entreprise	
21	Lever l'obligation du passage chez le Notaire pour l'établissement des actes de constitution des entreprises
22	Réduire le capital social des SARL à 100 000 F CFA
Indicateur : Octroi du permis de construire	
23	Mettre en place un Guichet Unique virtuel d'octroi du permis de construire
24	Poursuivre l'informatisation du système de dépôt, de traitement et de délivrance du permis de construire au niveau du ministère de la construction
Indicateur : Accès à l'électricité	
25	Réduire le délai de délivrance de l'autorisation de l'AGEROUTE et du conseil municipal de 7 à 3jours
Indicateur : Obtention de prêts	
26	Doter le RCCM d'un dispositif informatisé de collecte et de diffusion en ligne d'informations et de données sur les suretés
Indicateur : Protection de l'investisseur	
27	Instituer un examen préalable et externe des conventions réglementées portant sur des opérations autre que courantes
28	Instituer une procédure d'abus de majorité et d'abus d'égalité
29	Renforcer la responsabilité des dirigeants à l'égard de l'entreprise
Indicateur : Paiement des taxes et impôts	
30	Simplifier les procédures de paiements des impôts à travers la réduction des délais
Indicateur : Exécution des contrats	
31	Opérer un transfert de compétence du président du tribunal de première instance, au profit du président du tribunal de commerce en ce qui concerne l'exécution de ses décisions
Indicateur : Solutionnement de l'insolvabilité	
32	Renforcer le dispositif de redressement des entreprises en difficulté
PROJET DE REFORMES A LONG TERME (31 décembre 2014)	
Indicateur : Transfert de la propriété	
33	Réaliser le projet de télé-publication entre la Chambre des Notaires et la Conservation Foncière pour les formalités de mutation immobilière
Indicateur : Obtention de prêts	
34	Insituer des bureaux de crédit privés chargés de recueillir les données sur le crédit et le suivi des emprunteurs

Comprendre le classement du Doing Business

Doing Business présente des indicateurs quantitatifs sur les réglementations des affaires et sur la protection des droits de la propriété comparés entre 189 économies plusieurs années. En ce sens Doing Business 2014, qui a pour thème : « comprendre les réglementations pour les petites et moyennes entreprises », est le 11è rapport d'une série annuelle sur l'étude des réglementations qui renforcent ou entravent les activités commerciales. Il est le produit d'une collaboration étroite entre la Banque mondiale et la Société Financière d'Investissement.
Les données du rapport Doing Business 2014 ont été actualisées en date du 1 er juin 2013. Les indicateurs sont utilisés pour analyser les résultats économiques et identifier les réformes de la réglementation des affaires qui ont porté leurs fruits, les économies où elles ont été adoptées et la raison de leur mise en œuvre.

METHODOLOGIE DU DOING BUSINESS

- Le choix des indicateurs Doing Business a été dicté par les recherches économiques et les données recueillies auprès des entreprises.
- Doing Business s'intéresse à plusieurs dimensions importantes du cadre réglementaire applicable aux entreprises locales.
- Dans l'élaboration des indicateurs, Doing Business utilise deux types de données : les premières proviennent de la lecture des textes législatifs et réglementaires et les deuxièmes mesurent la complexité et le coût des processus réglementaires.
- Les indicateurs sont élaborés à partir d'études de cas types assortis d'hypothèses particulières. Une de ces hypothèses est que l'entreprise type est implantée dans la plus grande métropole d'affaires du pays.
- L'objectif est de parvenir à la mise en place de règlementations efficaces, accessibles à tous les destinataires et simples dans leur mise en œuvre.
- Au cours des 10 dernières années, plus de 25 000 professionnels de 189 économies ont aidé à recueillir les données utilisées pour les indicateurs de Doing Business.

Les 11 critères

Le rapport évalue les réglementations ayant une incidence sur 11 étapes de la vie d'une entreprise :

- ***Création d'entreprise,***
- ***Obtention de permis de construire,***
- ***Raccordement à l'électricité,***
- ***Transfert de propriété,***
- ***Obtention de prêts,***
- ***Protection des investisseurs,***
- ***Paiement des taxes et impôts,***
- ***Commerce transfrontalier,***
- ***Exécution des contrats,***
- ***Règlement de l'insolvabilité et embauche de travailleurs.***
- ***Les données d'embauche des travailleurs (qui ne figurent pas dans le classement de cette année sur la facilité de faire des affaires).***

DOING BUSINESS 2014

Bilan des réformes

L'engagement du gouvernement ivoirien en faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires n'est plus a démontré. En témoigne le bilan positif établit au 30 juin 2013 par le Centre de Promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), l'un des principaux acteurs du dossier Doing Business.

En effet, 11 réformes ont été opérées par le gouvernement en l'espace d'une année. 5 réformes sont en cours d'être achevées. Soit 16 réformes au total. En effet, le premier atelier national Doing Business avait identifié ces 16 projets de réformes comme étant à même d'améliorer le classement Doing business 2014 de la Côte d'Ivoire. Ces 16 projets inscrits au calendrier 2013 portent sur six indicateurs parmi les dix que compte le Doing Business. Notamment la création d'entreprise, l'octroi du permis de construire, l'exécution des contrats, le commerce transfrontalier, le transfert de propriété et le paiement des taxes et impôts.

Présidant le Comité national interministériel de suivi des réformes Doing Business, le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Daniel Kablan Duncan a indiqué que ces réformes ont permis de faciliter plusieurs procédures et d'en réduire les délais et les frais. Les deux principaux exemples sont la mise en place du Guichet unique des formalités d'entreprises (GUFE) et du Tribunal de commerce. Le GUFE pour sa part, permet dorénavant de créer en Côte d'Ivoire une entreprise en 48 heures maximum pour une réduction de 70% des frais. Quand le Tribunal de commerce va susciter de la transparence et de la confiance dans le milieu des affaires en plus des facilités qu'il crée : Autant d'efforts réalisé en un temps record, quand on sait que le pays a traversé une grave crise. Toute porte à croire que le Côte d' Ivoire est sur la bonne voie, pour faire partie dans les années à venir, du top 50 au classement Doing Business. Objectif que s'est fixé le Premier ministre Daniel Kablan Duncan et pour lequel il a déjà engagé l'établissement de l'Agenda des réformes 2014 pour l'amélioration des indicateurs du Doing Business. ■

Quelques chiffres

Classements sur la facilité de faire des affaires

Classement	Economie	Réformes DB2014
164	Afghanistan	2
165	République arabe syrienne	0
166	Guinée équatoriale	0
167	Côte d'Ivoire	4
168	Cameroun	0
169	Sao Tomé-et-Principe	0
170	Zimbabwe	0

Réformes qui facilitent les affaires

	Philippines	Kossovo	Djibouti	Côte d'Ivoire	Burundi	Macédoine
Facilité de faire des affaires	108	86	160	167	140	25
Création d'une entreprise		√	√	√	√	
Obtention de permis de construire	√	√		√	√	√
Raccordement à l'électricité					√	√
Transfert de propriété		√		√	√	√
Obtention de prêts	√		√			√
Protection des investisseurs						√
Paiements des taxes et impôts					√	√
Commerce transfrontalier					√	
Exécution des travaux				√		
Règlement de l'insolvabilité			√			

Distance de la frontière (point en %)

	Économie	Région	2005	2013	Amélioration	Nbre de réformes réglementaires
14	Pologne	OECD	57,6	73,4	15,8	22
15	Azerbaïdjan	ECA	49,0	64,6	15,6	18
16	Colombie	LAC	55,1	70,3	15,2	27
17	Ghana	SSA	52,0	67,0	15,0	12
18	Guinée-Bissau	SSA	32,9	47,2	14,2	7
19	Croatie	ECA	49,1	63,2	14,0	23
20	Côte d'Ivoire	SSA	36,5	50,2	13,7	14
21	Guatemala	LAC	51,1	64,7	13,6	18
22	Kazakhstan	ECA	48,4	61,8	13,5	20

Les Rendez-vous du Gouvernement

Conférence de presse

Commerce, Artisanat, PME : quel rôle dans la relance économique?

Dans le cadre des Rendez-vous du Gouvernement, Monsieur Jean-Louis BILLON, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME a animé une conférence de presse le 21 novembre 2013 à l'Immeuble SCIAM sur le thème, "Commerce, Artisanat, PME : quel rôle dans la relance économique?". Une tribune officielle qui a permis à Monsieur le Ministre de faire un bilan à mi-parcours des actions et des réformes entreprises dans son département. Il a présenté à l'ocasion les avancées majeures de ce département qui comporte trois secteurs clé de la relance économique.

L'honneur est revenu à Madame Konan-Payne, Directeur Général du CICG d'accueillir et de souhaiter la bienvenue à l'invité du jour au nom de Monsieur le Ministre Porte-parole du Gouvernement, principal animateur de l'espace des " Rendez-vous du Gouvernement." Elle a également resitué le cadre des "Rendez-vous du Gouvernement.

Cette conférence de presse qui intervenait un an après son entrée au Gouvernement a été l'occasion pour Monsieur Jean-Louis BILLON de présenter les chantiers et les projets importants de son département qui compte trois piliers essentiels de l'économie nationale.

Dans son exposé liminaire, Monsieur le Ministre a d'abord fait un rappel des attributions de son ministère et présenté sa feuille de route ainsi que les axes stratégiques de son plan d'actions 2013. Par la suite, il a abordé de façon spécifique chaque composante de son département en indiquant les principales actions menées, les avancées majeures et les priorités pour les mois à venir.

Monsieur le Ministre s'est ensuite prêté aux échanges avec la presse. Les préoccupations des journalistes ont porté entre autres sur la cherté de la vie, la fraude, la contrefaçon, les positions dominantes, le dédommagement des PME sinistrées à la faveur de la crise postélectorale, le problème du recasement des artisanats…

Un parterre d'invités composés des représentants des institutions de la République, des partenaires au développement, des associations de consommateurs et des fédérations du secteur ont pris part à cette 3ème édtion des Rendez-vous du Gouvernement.

Extrait des propos de Mme Anne-Marie Konan-Payne, Directrice générale du CICG

"Les Rendez-vous du Gouvernement" répondent à un objetcif précis du Gouvernement. Permettez moi d'emprunter les propos du Porte-parole du Gouvernement lors de la 1ère édition, le 19 septembre 2013: " Comme le Premier ministre l'a annoncé, les membres du Gouvernement seront amenés à communiquer davantage sur les décisions, réformes et actions de leurs départements ministériels, pour permettre aux populations non seulement d'être mieux informées de l'action gouvernementale mais aussi de la comprendre et de l'accompagner dans l'intérêt supérieur de notre pays".

1. Arrivée de Monsieur le ministre Jean-Louis Billon en compagnie de Monsieur Amadou Coulibaly, Conseiller en communication pour l'Audiovisuel et les TIC de la Présidence de la République,
2. Mot de bienvenue de Madame Anne-Marie Konan-Payne, Directeur Général du CICG
3. Le Ministre échange.... avec la presse
4. Une vue des invités
5. La presse nationale et internationale
6. Quelques commerçants venus écouter le ministre Jean-Louis Billon

MINISTERE DE L'INTEGRATION ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR

Pour une meilleure gestion des questions d'intégration et de la diaspora ivoirienne

La politique d'intégration et la problématique des Ivoiriens de l'extérieur sont au cœur du programme de gouvernement du Président de la République, SEM. Alassane Ouattara. Gros plan sur le ministère ivoirien en charge de ces dossiers importants.

DIGEST

M. Ally COULIBALY

Né le 1er janvier 1951 à Niéméné, sous-préfecture de Dabakala, le ministre Ally coulibaly est journaliste de formation. Il a été nommé pour la première fois dans un gouvernement le 4 juin 2012. Depuis, il a toujours été reconduit. Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le ministre Ally Coulibaly était avant sa nomination ambassadeur de Côte d'Ivoire près la République Française depuis 2011.

Il a occupé, en outre, les fonctions de conseiller diplomatique du Président de la République, Son Excellence Monsieur Allasane Ouattara et de conseiller spécial du Premier ministre de Côte d'Ivoire (mars à décembre 2010).

Au plan professionnel, le ministre Ally Coulibaly a été successivement, directeur général adjoint de la RTI et directeur de la première chaîne de la télévision nationale de 1991 à 1994.

Il fut président de la section Ivoirienne de l'Union Internationale des Journalistes et de la Presse de langue Française (1986-1991); membre du Comité international de la Presse Francophone, directeur central de la télévision première et deuxième chaine (1990-1991). M. Ally Coulibaly a également occupé les fonctions de directeur de l'Information à la télévision (1987-1990) et de directeur de l'information à la radiodiffusion (1983-1987).

Elu député à l'Assemblée nationale, le ministre Ally Coulibaly y a siégé de 1994 à décembre 1999.

Il est à noter que le ministre Ally Coulibaly est membre du Rassemblement des Républicains (RDR), parti membre du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), parti au pouvoir.

Le ministre Ally Coulibaly a été fait commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire et commandeur de la légion d'honneur de France. ■

Historique du Ministère

Les différents Gouvernements de la République de Côte d'Ivoire ont accordé, depuis 1960, une place de choix au département de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur. Ci-dessous les différentes déclinaisons et les ministres qui les ont animés. C'est le lieu de souligner que de 1960 au 15 décembre 1993, ce département faisait partie intégrante du ministère des Affaires Etrangères. (Voir tableau).

Par ailleurs, le ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, tout en prenant en compte les actions conduites par l'ancien ministère de la Coopération et de l'Intégration Africaine d'une part, et en inscrivant sa vision dans la perspective de l'accélération du processus d'intégration d'autre part, a procédé à une restructuration sectorielle des cinq directions centrales existantes :

La Direction des Organisations Communautaires et des Politiques macro économiques. Cette direction qui comprend trois sous-directions se charge de la coordination des politiques économiques d'intégration, de la coordination des organes et institutions d'intégration et de la promotion du financement des projets et programmes d'intégration.

La Direction des Politiques communautaires pour la Libre Circulation des Personnes, des Biens et des Services. Cette direction qui compte quatre sous-directions s'occupe de la mobilité des personnes, des biens et des services, de la promotion de l'entreprenariat communautaire, et de la coordination des actions et du suivi de la politique communautaire en matière de sécurité.

La Direction des Politiques communautaires de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures. Cette Direction qui comprend trois sous-directions porte son action sur les politiques de l'aménagement de l'espace communautaire, les infrastructures et transports, les mines et énergies, les biotechnologies et les technologies de l'information et de la communication.

La Direction des Politiques communautaires du Développement durable. Cette Direction qui comprend cinq sous-directions s'occupe de l'éducation, de l'emploi, de la recherche scientifique, de la santé, du genre, des affaires sociales et humanitaires, de la culture, de la jeunesse, des sports, de la coordination des politiques environnementales, de la gestion des ressources naturelles, du suivi des politiques communautaires dans les domaines de l'agriculture et du développement rural.

La Direction des Affaires administratives et financières. Cette direction qui comprend deux sous-directions, est chargée de la gestion des ressources humaines ; de la préparation et de l'exécution du budget ; des questions administratives concernant les services, de l'acquisition des biens et services et de la gestion du patrimoine.

Périodes	Dénominations	Ministres
13 mars 2012	Ministère de l'Intégration Africaine et des ivoiriens de l'Extérieur	M. Ally Coulibaly
Juin 2011	Ministère de l'Intégration Africaine	M. Adama Bictogo
5 décembre 2010	Ministère des Affaires Etrangères	M. Kacou Gervais Jean Baptiste
Mars 2010	Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine	M. Kacou Gervais Jean Baptiste
Avril 2007	Ministère de l'Intégration Africaine	M. Amadou Koné
16 septembre 2006	Ministère de la Coopération et de l'Intégration	M. Mabri Toikeusse Albert
13 mars 2003	Ministère d'Etat, ministère de l'Intégration Africaine	M. Mel Eg Théodore
15 décembre 1993	Ministère d'Etat, ministère de l'Intégration Nationale	M. Laurent Dona Fologo

Structure sous tutelle

NOMS	SIGLES	DIRECTEUR GENERAL
Bureau Ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine	BIPIA	Le Professeur Soro David

Les missions

Le cabinet du ministre de l'Intégration et des ivoiriens de l'extérieur est composé :

- d'un directeur de cabinet, d'un directeur de cabinet adjoint,
- d'un chef de cabinet,
- de six conseillers techniques,
- de six chargés d'études, d'un chargé de mission,
- d'un chef de protocole et de l'attaché de cabinet,
- du chef du secrétariat particulier.

Le cabinet du ministre de l'Intégration et des ivoiriens de l'extérieur est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'intégration régionale et de relations techniques et économiques avec l'Union Africaine. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Participation, en liaison avec le Ministre en charge de l'Economie et des Finances, du suivi et à l'harmonisation des instruments techniques et économiques d'intégration sous régionales et africaine, notamment l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté des Etats Sahélo- Sahariens (CEN-SAD), le Conseil de l'Entente, la Mano River-Union, l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), le NEPAD et l'Accord de Partenariat Economique (APE) ;
- Coordination et promotion des politiques sectorielles en matière d'Intégration africaine en vue d'une meilleure cohérence des propositions nationales, en liaison avec les ministères techniques intéressés;
- Coordination, suivi, promotion et appui à la coopération africaine, en liaison avec le Ministre en charge des Affaires étrangères;
- Participation à la définition et au suivi de la mise en œuvre de la politique d'immigration et d'émigration africaine en liaison avec le Ministre en charge de l'intérieur ;
- Participation à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes communautaires relatifs aux politiques sectorielles cohérentes en vue d'un développement harmonisé et équilibré des Etats membres, en relation avec les différents ministères techniques concernés notamment dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- Suivi de la mise en œuvre de la politique d'intégration des communautés africaines vivant en Côte d'Ivoire en liaison avec le Ministre en charge de l'Intérieur;
- Suivi des initiatives de développement au niveau régional et continental en liaison avec le Ministre en charge des Affaires étrangères.

WWW.JUSTICE.GOUV.CI

Le site internet du ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés publiques

Le ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des libertés Publiques, à travers son site Web www.justice.ci , se veut proche des populations. Le but : les informer de leurs droits et devoirs et des différents recours pour résoudre leurs préoccupations.

www.justice.gouv.ci est alors organisé autour de rubriques standards mais aussi de rubriques spécifiques au ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques.

Les rubriques standards :

- **Le Ministère** pour connaitre le cabinet, les directions et services rattachés, les directions centrales et les structures sous tutelle ;
- **Actualité** rend compte aussi bien des activités majeures du ministre que de celles des autres structures du ministère ;
- **Organisation Judiciaire** présente de façon détaillée l'organisation du système judiciaire ;
- **Famille judiciaire** présente les différents services qui composent l'appareil judiciaire : les services judiciaires, les services pénitentiaires, les auxiliaires de justice ;
- **Projets** est une lucarne sur les différents projets du ministère ;
- **Publications** renferme les différentes publications du ministère : Statistiques, guide professionnel, rapports, bulletins du ministère ;
- **Vos droits et démarches administratives** situe sur les faits de justice auxquels peut être confronté tout individu : une arrestation, comment porter plainte, la procédure de garde à vue, etc. Cette rubrique fournit des réponses.

Véritable outil d'information, www.justice.gouv.ci relaie la politique du Gouvernement en matière de justice, des Droits de l'homme et des libertés publiques. ■

ZOOM

Bibliothèque numérique

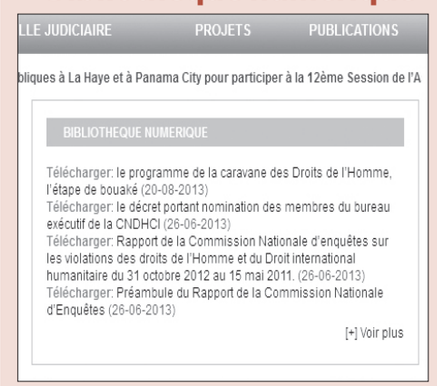

« Bibliothèque numérique » est une mine d'or en matière de documentation ; de programmes, décrets, rapports de commissions d'enquêtes, etc.

LIGHTBOX

Echos des juridictions et des maisons d'arrêt

Cette lucarne donne des informations sur les événements qui se déroulent dans les juridictions et maisons d'arrêt, sur les affaires en cours, les news des prisons, etc.

16ÈME CONFÉRENCE SUR LE GAZ DANS LE GOLFE DE GUINÉE / UIIG

« Le Gouvernement veut aller loin dans sa quête de transparence et de bonne Gouvernance »

Le 6 novembre, le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, Daniel Kablan Duncan a ouvert les travaux de la 16ème conférence sur le Gaz dans le Golfe de Guinée organisée par l'Union Internationale de l'Industrie du Gaz (UIIG) à Abidjan. Une occasion mise à profit pour présenter les différentes reformes du secteur de l'énergie. Larges extraits d'une allocution.

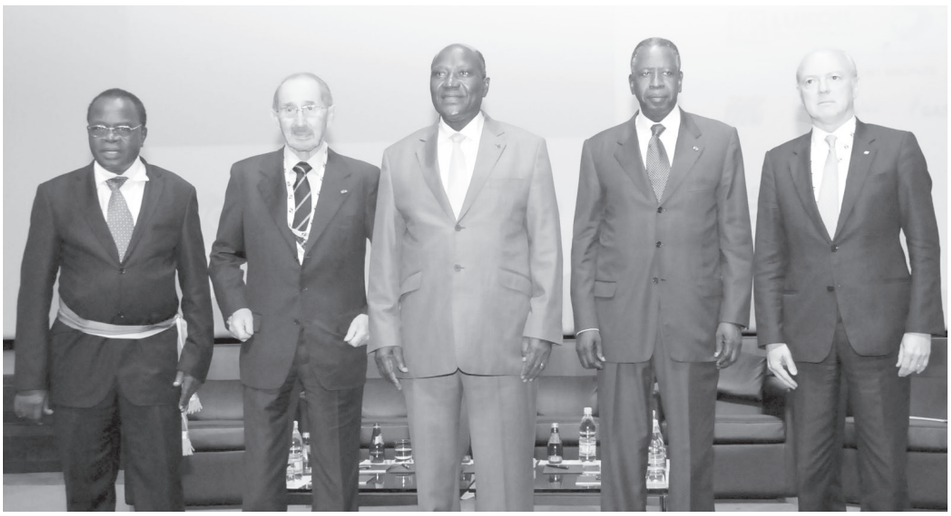

« Excellences, Mesdames et Messieurs, la présente plateforme d'échanges sur tous les aspects du gaz dans le Golfe de Guinée, m'offre l'occasion de revenir sur les efforts de reconstruction et de relance économique accomplis par le Gouvernement ivoirien, pour mieux aborder le thème de cet important séminaire.

Le Gouvernement s'emploie au quotidien à renforcer et à accélérer la mise en œuvre effective d'un ensemble de réformes structurelles et sectorielles en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie et l'environnement des affaires.

Ce faisant, le Gouvernement ambitionne de promouvoir un secteur privé, dynamique pour soutenir l'effort de développement national en consolidant son rôle comme principal moteur de la croissance économique. C'est dans ce cadre que plusieurs réformes structurelles et sectorielles importantes ont été entreprises pour atteindre ces objectifs et améliorer de façon notable la compétitivité de notre économie ivoirienne.

Le dernier classement du « Doing business » de la Banque Mondiale confirme les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire, avec une amélioration de 10 rangs de son classement global, mais surtout une entrée remarquable sur la liste des dix (10) meilleurs pays réformateurs au monde.

Dans le secteur des industries extractives, les efforts du Gouvernement dans le sens de la transparence et la bonne gouvernance ont permis à notre pays d'accéder au statut de pays conforme à l'initiative de transparence des industries extractives (ITIE).

(..) Le Gouvernement veut aller plus loin dans sa quête de transparence et de bonne Gouvernance. C'est notamment, le sens de sa participation au dernier sommet du mouvement « Open Government Partnership OGP», la semaine dernière à Londres, et surtout la candidature de la Côte d'Ivoire, favorablement accueillie, me semble-t-il à ce mouvement.

De manière spécifique, en ce qui concerne le secteur de l'énergie et du pétrole, j'indiquerai :

- l'intensification de la recherche pétrolière ;
- la révision du Contrat de Partage de Production ;
- la signature de plusieurs accords multilatéraux et bilatéraux pour la production et la distribution d'électricité.

L'utilisation de l'électricité est en hausse de plus de 17% en 2012, et suffit à peine à couvrir la demande nationale et celle de la sous-région. La Côte d'Ivoire fournit de l'électricité au Ghana, au Benin, au Togo au Burkina Faso et au Mali. Même si d'autres demandes sont formulées par le Liberia, la Guinée et la Sierra Léone. Les travaux d'interconnexion en cours devraient permettre à moyen terme, de fournir l'électricité à d'autres régions. Les projets suivants ont déjà été lancés pour le renforcement de la capacité de production d'électricité :

- La troisième phase d'AZITO relative à la réalisation d'un Cycle Combiné de 140 MW - cela fera passer la capacité d'Azito de 296 MW à 496 MW. La mise en service est prévue en 2015 ;
- La quatrième phase de CIPREL pour la réalisation d'un Cycle Combiné de 222 MW dont la mise en service du premier groupe de 111 MW est prévue pour la fin de cette année 2013 et les 111 MW restants en 2015. Avec cet investissement, la capacité de CIPREL, actuellement de 321 MW devrait passer à 543 MW.
- La centrale AGGREKO dont la puissance installée initiale était de 70 MW, elle a été augmentée à 100 MW en 18 juillet 2012, et devrait donc atteindre 200 MW, début juin 2013.
- Le projet d'aménagement hydroélectrique de Soubré aura une puissance de 275 MW. Il permettra de relever le niveau de l'hydroélectricité en Côte d'Ivoire, de rééquilibrer le mix énergétique et de faire face, à moindre coût, à l'évolution croissante de la consommation nationale.

> « *Abidjan Rotterdam d'Afrique* vise à faire de la Côte d'Ivoire un des hubs pétroliers de l'Afrique de l'Ouest »

La capacité globale énergétique de toute la Côte d'Ivoire est actuellement autour de 1540 MW devrait donc passer à 2886 MW en 2018 et atteindre selon le Ministre 4000 MW à l'horizon 2020. Quant à la production actuelle du gaz en Côte d'Ivoire, je voudrais simplement noter que l'Etat de Côte d'Ivoire encourage les investissements d'exploration et de développement de nouveaux champs gaziers. L'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) constitue une alternative à laquelle le Gouvernement travaille dans le cadre de la coopération internationale et sous-régionale.

Dans ce cadre le projet « Abidjan Rotterdam d'Afrique »vise à faire de la Côte d'Ivoire un des hubs pétroliers de l'Afrique de l'Ouest. Ce projet intègre le Pipeline multi produits liquides Abidjan-Yamoussoukro devrant atteindre Bouaké-Ferkessédougou et Ouagadougou.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

(...) En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare au nom du Président de la République ouverte, la 16ème édition du séminaire sur le gaz dans le Golfe de Guinée.

Je vous remercie de votre aimable attention». ■

REHABILITATION DU ZOO D'ABIDJAN

Visite du Premier ministre sur le chantier

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget a effectué une visite au zoo national d'Abidjan le 21 novembre 2013 pour s'imprégner de l'évolution des travaux de réhabilitation entamés au début du mois d'octobre 2013. La réhabilitation du zoo qui était dans un état de dégradation avancée est une décision du Conseil des ministres du 05 août 2013.

Situé à la lisière des communes d'Abobo et de Cocody, en plein cœur de la capitale économique, le zoo national d'Abidjan est un espace de conservation et de protection des animaux. Ce patrimoine naturel qui s'étend sur 18 hectares, dont 4 seulement exploités, abritait les espèces animales de toutes sortes : herbivores, carnivores, primates, rongeurs, reptiles. Malheureusement, ce site, autrefois objet de toutes les attractions et certainement l'un des plus visités du pays, s'est fortement dégradé à la faveur des différentes crises que le pays a connues. A la quasi destruction de ce joyau s'ajoute la réduction drastique du nombre d'espèces animales voire leur disparition pure et simple.

La réhabilitation du Zoo national d'Abidjan

La décision de réhabiliter le zoo d'Abidjan répond à la volonté du Gouvernement d'offrir aux Ivoiriens un espace ludique et éducatif au contact de la nature tout en lui permettant de remplir ses missions de protection et de pérennisation de certaines espèces animales menacées de disparition.

D'un coût total de 612 millions de FCFA, les travaux se feront en deux phases. La première prévue pour finir en décembre 2013 porte sur la réfection des infrastructures et les locaux du personnel pour un montant de 330 millions FCFA. La deuxième phase consistera au repeuplement du zoo et démarrera début 2014. Son coût est estimé à plus de 280 millions de FCFA.

La visite du Premier ministre

Au terme de sa visite, le Premier ministre a indiqué un niveau d'achèvement des travaux de 60%. Ils concernent les bâtiments des centres administratifs, ceux des centres de formation et des cages des animaux. « Il faut que le travail soit fait de manière que les ivoiriens se sentent à l'aise en ces lieux. C'est donc un sentiment de joie qui m'anime de venir visiter à nouveau ce zoo. Mes félicitations à tous ceux qui participent à cette réhabilitation ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers qui appuient la Côte d'Ivoire pour cette remise à niveau », a dit en substance M. Daniel Kablan Duncan.

1

2

3

4

1 - Façade du zoo réhabilité
2 - Arrivée du Premier ministre au zoo
3 - Les travaux de réhabilitation se poursuivent
4 - L'unique éléphant du zoo aura bientôt de la compagnie